Fribourg (Suisse) 61me année. — N° 222 Le numéro 10 cent. — PREMIÈRE ÉDITION Jeudi 24 septembre 1931

RÉDACTION
38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :

		1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Franc.	2.50	6.—	9.—	18.—
Etranger	Fr. suis.	4.50	10.—	19.—	38.—

On peut s'abonner dans les bureaux de poste
Compte de chèques postaux IIa 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
Société Anonyme Suisse de Publicité
Rue de Romont, 2
FRIBOURG
Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :
Canton de Fribourg 8 ct. ½ | Le millimètre
Suisse . . . . . 10 » | de hauteur
Etranger . . . . 12 » | sur une
Réclame . . . . 25 » | colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie.
Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

Le conflit sino-japonais.
Les élections en Angleterre.

Le baron Shidehara, ministre des affaires étrangères du Japon, prépare une déclaration sur l'attitude de son pays à l'égard des événements de Mandchourie.

En attendant, le gouvernement de Tokio étudie la communication du Conseil de la Société des nations relative au retrait des troupes japonaises.

Les Japonais seraient d'accord de retirer leurs troupes, mais ils insisteraient sur la nécessité de négocier avec la Chine sans l'intervention d'une tierce partie, en ce qui concerne les garanties de paix, d'ordre et de sécurité pour la vie et les biens des Japonais.

D'autre part, le ministre des affaires étrangères chinois a envoyé hier, mercredi, au gouvernement japonais, une note pour lui demander de rappeler les troupes japonaises de Mandchourie. La note de Nankin déclare que les soldats japonais attentent à la vie des citoyens chinois et endommagent leurs biens.

Le comité exécutif du Kuomingtang a publié un manifeste qui demande à tous les partis chinois de s'unir contre l'agresseur étranger. Les chefs du gouvernement rival de Canton ont déjà répondu en promettant leur aide à leurs anciens adversaires de Nankin.

Une grande effervescence se manifeste, paraît-il, dans les villes chinoises. On craint des incidents antijaponais, qui viendraient compromettre irrémédiablement une situation déjà fort embrouillée.

Ce conflit sino-japonais continue de préoccuper vivement les milieux de la Société des nations.

Le « comité des cinq », composé du président du Conseil et des représentants de l'Allemagne, de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie, s'est réuni hier après midi, mercredi, à deux reprises. Une séance du Conseil s'est encore tenue hier soir. On croit savoir que, sur les instances de ses collègues, le représentant du Japon aurait accepté d'envoyer au gouvernement de Tokio un télégramme demandant s'il serait d'accord que des commissaires de la Société des nations fussent envoyés en Mandchourie pour enquêter sur la situation.

Le gouvernement des Etats-Unis, à qui on avait demandé sa collaboration, tout en remerciant le Conseil de la communication des procès-verbaux et documents relatifs au conflit, l'aurait informé qu'il ne s'associerait pas à une action que la Société des nations entreprendrait pour aplanir ce différend.

Les Etats-Unis ont trop d'intérêts dans le Pacifique pour risquer de se mettre mal avec l'un ou même les deux pays en conflit.

La solution de ce conflit n'a, comme on voit, guère avancé hier, mercredi.

⁂

La Mandchourie, cette contrée de l'Asie orientale que les hostilités sino-japonaises viennent de placer dans l'actualité mondiale, compte 25 millions d'habitants. La population est en grande partie chinoise ; on y trouve 800,000 Russes, bolchévistes ou non, 250,000 Japonais et quelques milliers de Coréens, qui y ont émigré surtout après l'occupation de leur pays par le Japon, en 1910.

La richesse de la Mandchourie, qu'on nomme officiellement « les trois provinces de l'Est », est très grande : forêts immenses, plaines fertiles, montagnes où abondent le charbon et les richesses minérales. Il y a une trentaine d'années que la Chine y a commencé la colonisation agricole en masse. Elle s'est alors, bientôt, heurtée aux visées de la Russie, puis du Japon.

Après le traité de Pékin (1860), qui lui donnait la province de l'Amour, la Russie construisit le Transsibérien. En 1895, la Russie parvint à se faire « céder à bail », par la Chine, le Liaotang (Port-Arthur et Dalny), rétrocédé, grâce à l'entremise de la France, de l'Allemagne et de la Russie, par le Japon à la Chine, à la suite de la guerre sino-japonaise.

Les Russes construisirent alors le « raccourci » Mandchouli-Vladivostock par Kharbine, et l'embranchement du Liaotong (Kharbine-Dalny).

Le Japon, vainqueur et frustré, ne se découragea pas ; ce fut, en 1905, la guerre russo-japonaise. Le « raccourci » fut alors partagé en deux : au nord, l'Est-Chinois, géré par la Russie ; au sud, le South Mandchurian Railway, dévolu au Japon. La Mandchourie fut dès ce moment partagée en deux sphères d'influence : russe et japonaise, au détriment de la Chine.

Puis, ce fut la guerre de 1914, et la révolution russe. En 1925, on retrouve les Japonais et les Russes en parfait accord, tout au moins en ce qui concerne l'exploitation de leurs zones respectives.

Mais, pour comprendre la raison des événements actuels, il convient de revenir sur des faits antérieurs.

Après sa victoire sur la Russie, le Japon avait négocié une série d'accords avec la Chine. Aux termes d'un de ceux-ci (protocole secret du 22 décembre 1905, renouvelé en 1915), la Chine s'engageait à ne pas construire de voies ferrées pouvant concurrencer le South Mandchurian Railway avant l'époque (2002) où celui-ci lui ferait retour. Les lignes ferrées que la Chine pourrait, par ailleurs, construire, ne devaient l'être qu'avec des capitaux japonais.

Mais, sous la direction du maréchal Tchang-Tso-Lin, les nationalistes chinois appliquèrent en Mandchourie le principe : « La Chine aux Chinois. » On construisit, avec des capitaux chinois privés, des voies ferrées contraires au protocole secret de 1905 ; on projeta même la construction d'un port moderne qui aurait fait directement concurrence au port de Dalny (en japonais Dairen). Or, ce port de Dalny réunit plus de la moitié du trafic commercial mandchourien, et le commerce de la Mandchourie représente le tiers du commerce total de la Chine.

D'autre part, on intensifiait l'émigration chinoise, notamment dans la province de Moukden, et la colonisation japonaise fut fortement battue en brèche.

On conçoit aisément le mécontentement des Japonais et le trouble propice aux manifestations irrémédiables que ce mécontentement provoqua.

Cela commença par l'attentat qui coûta la vie au maréchal Tchang-Tso-Lin, attentat où quelques-uns ont voulu voir une vengeance japonaise.

Puis, ce furent des vexations multiples imposées par les Chinois à des fermiers coréens, entraînant, comme représailles, le massacre de nombreux Chinois à Séoul.

Enfin, le meurtre d'un capitaine japonais sur les confins de la Mongolie a porté l'agitation à son comble. Et ce fut l'occupation de Moukden, dont on ne saura jamais, sans doute, comment et par qui elle fut déclenchée.

Y-a-t-il eu préméditation du gouvernement japonais ou celui-ci a-t-il simplement profité d'une occasion qu'il attendait ? Il serait bien difficile de le dire.

Quoi qu'il en soit, la situation étant ce qu'elle est, il est possible que les Soviets saisissent l'occasion, eux aussi, pour consolider leur situation dans leur zone ; et il est très probable que c'est la Chine qui fera tous les frais de cette aventure.

⁂

En Angleterre, les adversaires d'une dissolution du Parlement attribuent la nervosité du marché financier à la perspective d'une bataille électorale d'une durée d'au moins trois semaines et aux appréhensions que celle-ci ne peut manquer de susciter dans le monde des affaires.

Mais, à cette objection, l'*Evening Standard* a opposé cet argument : qu'il dépendait du Parlement actuel de réduire à deux semaines, et même à moins, s'il le veut, la durée légale de la période électorale.

Ces controverses, qui ne sauraient se prolonger sans péril, et, surtout, les événements de samedi et de dimanche font que l'opinion générale est que le cabinet va prendre incessamment une décision à cet égard.

Dans les milieux politiques, on s'occupe également du rôle que pourra jouer, d'ici peu, M. Lloyd George, qui a été malade et dont la convalescence est presque terminée. Un journal a cru pouvoir lancer la nouvelle sensationnelle que M. Lloyd George serait accueilli comme chef du Labour Party par 90 % des députés travaillistes et que MM. Henderson et Clynes accepteraient de servir sous ses ordres.

Cette nouvelle appelle, il va de soi, de strictes réserves. Il reste cependant qu'on a beaucoup remarqué les ménagements dont le chef libéral britannique est l'objet de la part du travailliste *Daily Herald*, qui, vendredi, lui consacrait même un article très élogieux.

Les travaux du Conseil national

On nous écrit de Berne :

Le Conseil national a pu liquider, en moins de temps qu'on supposait, les deux projets législatifs importants qui sont à l'ordre du jour de la session.

L'arrêté concernant la participation de la Confédération à la « super-société » appelée à organiser l'industrie horlogère en un seul faisceau a été voté par une très grande majorité, contre une douzaine d'opposants de tous les camps, depuis l'extrême-droite libérale, qui est hostile à toute ingérence de l'Etat, jusqu'à l'extrême-gauche qui aurait voulu voir introduites des dispositions concernant la protection du personnel ouvrier.

L'affaire a été menée tambour battant. M. Schulthess a invoqué contre ceux qui hésitaient l'exemple du parlement anglais qui, en quelques heures, a dû prendre des décisions de vie et de mort pour la vie économique et financière de la Grande-Bretagne ! Le projet ne touchait pas aux intérêts du pays entier ; cependant, il concernait les intérêts d'une partie importante de la Confédération : le bien-être de toute la population du Jura horloger étant en cause. Le chef du département de l'économie publique, qui se trouve précisément à l'heure actuelle sur la défensive contre les accusations de socialisme d'Etat et d'étatisme, a jugé nécessaire de répéter bien haut que la « super-holding » en formation pour sauver l'horlogerie suisse est sortie des cerveaux et des nécessités des industriels et des banques elles-mêmes et que ce n'est pas seulement le parlement, mais aussi le gouvernement fédéral qui se trouvait placé devant un fait accompli.

En effet, tout le succès de la combinaison ingénieuse pour écarter les industriels indépendants et concentrer l'effort industriel et commercial de l'horlogerie dépend des moyens financiers. Les intéressés eux-mêmes n'auraient-ils pas pu fournir encore les 13 millions qu'ils demandent à l'Etat ? Il paraît que non. En tout cas, les banques engagées ont refusé nettement. Tandis que les chefs du monde libéral, hostiles en principe à toute intervention de l'Etat dans la production et dans les affaires commerciales, capitulaient devant l'urgence de l'aide officielle, ce sont notamment MM. Escher et Perrier qui, au nom des députés catholiques, ont fait des réserves catégoriques en présence des mesures proposées. La Confédération va devenir gros actionnaire d'une entreprise privée, elle va entrer dans le conseil et dans la direction de cette affaire délicate et dont le dénouement est bien incertain, le jour où des conjonctures meilleures pourraient amener la dissolution de toute l'œuvre de solidarité établie avec le concours des finances publiques.

C'est un peu la mort dans l'âme que la majorité a dit *oui*, et il est à prévoir que cette opération aura encore des conséquences peu agréables, soit au point de vue politique, soit au point de vue économique et financier.

Quant à la loi sur le nouveau régime des alcools, les débats se sont poursuivis dans un esprit favorable. Le projet a rallié à la fin tous les suffrages, excepté une voix communiste. Deux sortes de minorités ont tenté, pendant la discussion des articles, de modifier les textes élaborés par le Conseil fédéral et par la commission. D'une part, les socialistes cherchaient à aggraver l'une ou l'autre des dispositions, jugeant que les concessions faites aux producteurs et aux exploitants de distilleries domestiques étaient trop grandes. Cependant, ces aggravations ont été rejetées, la majorité partageant l'avis du Conseil fédéral qu'il fallait tenir les promesses faites pendant la campagne pour l'article constitutionnel. D'autre part, les représentants de l'agriculture auraient désiré élargir encore un tout petit peu les mailles du filet de contrôle jeté sur la distillerie domestique. Ils ont obtenu satisfaction sur un point qui tenait à cœur aux distillateurs domestiques : un exploitant de distillerie domestique pourra, moyennant une concession, distiller des matières premières achetées, tout en demeurant au bénéfice des droits lui revenant en sa qualité de distillateur des matières premières de sa propre production. Par contre, une très grande majorité s'est déclarée contre une proposition qui voulait biffer la fixation du prix pour les achats de spécialités par la régie, ce prix étant fixé sur la base du prix pour l'eau-de-vie de fruits à pépins.

L'impression générale est que le projet constitue une solution soigneusement préparée et répondant aussi bien que possible aux intérêts divergents. Le Conseil des Etats n'y changera pas grand'chose.

† Arsène Niquille
directeur général des Chemins de fer fédéraux

Un grand deuil vient de frapper non seulement une famille affligée, mais encore notre administration fédérale, en particulier les Chemins de fer fédéraux, de très nombreux amis, la paroisse catholique et les milieux romands de Berne, le pays de Fribourg tout entier, y compris les Fribourgeois habitant hors du canton, par le décès de M. Arsène Niquille, directeur général des Chemins de fer fédéraux, survenu à Berne dans la nuit de mardi à hier mercredi.

Personne ne s'attendait à cette mort que rien ne laissait prévoir. Durant la journée de mardi, M. Niquille vaquait encore à ses travaux habituels, avait des conversations avec ses collègues de la direction générale des Chemins de fer fédéraux, donnait des instructions à son personnel, recevait du monde à son bureau. Et, chez lui, il passa la soirée avec les membres de sa famille, se retira vers 10 heures sans le moindre signe alarmant ; mais, au milieu de la nuit, un malaise se produisit, auquel, bientôt, succéda la mort.

Mais, si la mort a, pour ainsi dire, surpris le très cher défunt à un moment où il ne semblait guère s'y attendre, elle ne le trouva certes point sans qu'il fût prêt à se présenter devant le Juge Eternel, car il fut un chrétien fidèle et convaincu, un bon fils de notre sainte Mère l'Eglise, un catholique qui avait à cœur de suivre au plus près de sa conscience les préceptes de la religion et dont la vie et les actes furent, pour tous ceux qui eurent le bonheur de l'approcher, un continuel et magnifique exemple de droiture, de bonté paternelle, de travail et de dévouement à la cause de Dieu et de la patrie.

M. Niquille était né à Charmey, le 21 mai 1866. C'est en son village natal qu'il reçut sa première instruction scolaire et religieuse. Il avait gardé de très fortes attaches avec la Gruyère et avec le sol qui l'a vu naître ; aussi aimait-il à rentrer, chaque année, durant ses vacances, sous le toit paternel pour y puiser les forces nécessaires à son activité débordante et presque sans repos.

Après avoir suivi les classes des collèges d'Evian (Savoie) et de Fribourg, celui qui vient de nous quitter fit de fortes études de droit à l'université de Fribourg, études qu'il couronna en 1888 par l'obtention du grade de licencié. Tant au collège qu'à l'université, M. Arsène Niquille fut un des élèves les plus brillants.

Tôt déjà, il participa à la vie publique par son entrée dans la Société des Etudiants suisses et l'activité qu'il y déploya, d'abord comme président de la *Nuithonia*, section française du collège Saint-Michel, puis comme premier président de la *Romania*, la première section académique à notre université et d'où sortirent plus tard la *Sarinia*, l'*Alemannia* et la *Leonina*, enfin comme vice-président central de la Société. Le rôle que le cher disparu joua à cette époque et dès lors dans la vie publique du canton de Fribourg et ensuite de la Confédération fut, quoique — à Berne surtout — quelquefois effacé, d'une importance incontestable. Et toujours, dans ce qu'il faisait, il se souvenait de la ligne de conduite que lui imposait sa qualité de membre de la Société des Etudiants suisses, à savoir que l'intérêt général doit primer l'intérêt particulier et notamment l'intérêt personnel. Cette Société des Etudiants suisses, il lui a gardé une touchante fidélité jusqu'à sa mort ; et, en août dernier, il se rendit encore — comme chaque année, lorsque les occupations le lui permettaient — à la fête centrale d'Engelberg, où lui fut remis le ruban de vétéran.

De 1888 à 1892, le jeune licencié pratiqua le droit comme avocat stagiaire et comme substitut du procureur général à Fribourg, puis comme préposé à l'office des poursuites de la Gruyère. Mais il ne put guère longtemps mettre ses belles qualités de cœur et d'esprit et sa fine culture juridique au service de la petite patrie fribourgeoise. En effet, le 15 août 1892 déjà, M. Ruchonnet, directeur général du Jura-Simplon, vint le chercher pour en faire, le 1er novembre 1892, à Berne, le chef du bureau du contentieux de cette importante compagnie de chemin de fer.

Ce n'est point de gaieté de cœur que Fribourg laissa partir M. Niquille. Mais l'intérêt de la Compagnie, dans laquelle le canton de Fribourg était fortement engagé financièrement, exigeait qu'un homme de la trempe de notre concitoyen, aux profondes connaissances juridiques, à la puissance de travail qui le caractérisait et à l'honnêteté parfaite, fût appelé à la tête de ce service. Une lourde besogne attendait le jeune Fribourgeois ; il s'en acquitta avec une rare maîtrise. Il y avait notamment à résoudre de nombreux problèmes juridiques et financiers en rapport avec le futur rachat des chemins de fer privés par la Confédération. L'épreuve fut passée avec distinction.

Les qualités dont nous avons parlé valurent d'emblée à M. Niquille l'estime et l'entière confiance non seulement de son chef et des organes supérieurs du Jura-Simplon, mais aussi des autorités fédérales chargées de la surveillance en matière de chemin de fer ou s'occupant du grave problème du rachat.

Le 15 décembre 1901, lors du transfert de la Compagnie du Jura-Simplon à la Confédération, M. Niquille fut appelé à prendre la direction du service du contentieux à la nouvelle direction générale des Chemins de fer fédéraux. Dans ces nouvelles fonctions également, il se révéla un administrateur hors ligne, et ses deux chefs, M. Weissenbach et ensuite M. Haab, ne savaient assez l'apprécier, de sorte qu'il devint leur homme de confiance comme il fut déjà celui de M. Ruchonnet.

Il était, dès lors, tout naturel que M. Niquille fût désigné pour succéder comme membre de la Direction générale, le 1er février 1918, à M. Haab, devenu conseiller fédéral. Cette nomination, saluée partout avec satisfaction — en particulier par le personnel —, fut des plus heureuses. Elle donna pour la première fois un siège de directeur à l'élément conservateur-catholique de la Suisse. Comme on sait, la Direction de notre entreprise ferroviaire nationale comptait à cette époque cinq directeurs généraux et quinze directeurs d'arrondissement.

Comme directeur général, M. Niquille présida, au début, le département du contentieux et de l'assurance du personnel, puis, après la réorganisation de l'administration des Chemins de fer fédéraux réduisant le nombre des directeurs généraux de cinq à trois, le département commercial et du contentieux.

De très nombreux problèmes fort difficiles attendaient une solution à ce moment de fin de guerre. Nous ne citerons que l'application de la fameuse « promesse Comtesse », la revision de la caisse de pension des fonctionnaires et employés dans le sens d'une augmentation des prestations de la caisse et d'un élargissement du cadre des assurés, la suppression ou réduction du déficit présumé de la couverture mathématique de la caisse d'assurance, l'adaptation des tarifs de transport aux conditions nouvelles créées par la concurrence des lignes des pays à change déprécié, la lutte contre la concurrence de l'automobile, la réorganisation de la propagande touristique, etc. Il n'y a aucun doute que M. Niquille a exercé dans les divers domaines de l'administration des Chemins de fer fédéraux et de la politique ferroviaire une influence décisive, que — nous en convenons — les non-initiés, les non-spécialistes ne seront peut-être pas toujours à même de juger et d'apprécier à sa véritable valeur.

La compétence du regretté défunt en matière de science et de pratique administrative, de politique ferroviaire, de tarifs de transport, etc., n'était d'ailleurs pas reconnue en Suisse seulement. L'étranger a très souvent eu recours aux lumières de M. Niquille, soit comme arbitre ou sur-arbitre dans des conflits ou des divergences de vues, soit en lui demandant des préavis sur des questions controversées ou difficiles à résoudre, soit comme rapporteur ou président à des conférences de congrès internationaux. Aussi n'est-il pas surprenant que la direction du Comité international des transports par chemin de fer, créé à l'issue de la guerre mondiale et englobant vingt Etats, fût confiée au cher disparu qui en resta, jusqu'à sa mort, le président distingué, unanimement apprécié et reconnu comme autorité de premier ordre. En juin de cette année, M. Niquille se rendit encore à Stockholm, pour présider une très importante séance de ce comité. Ce fut pour la dernière fois, la mort étant venue mettre fin à l'activité infatigable et bienfaisante de ce noble citoyen.

Mais M. Niquille n'a pas seulement été une première compétence technique dans le domaine de ses fonctions administratives. Son caractère, ses qualités de père de famille modèle, son activité au sein de la paroisse catholique de Berne, les précieux services qu'il a rendus aux romands et notamment aux Fribourgeois de Berne chaque fois qu'il en eut l'occasion, sa bienveillance paternelle envers tous ses subordonnés, sa grande bonté, son extrême modestie et mille autres traits personnels de sa vie privée méritent, eux aussi, d'être soulignés ici en cet instant douloureux où nous nous apprêtons à dire un dernier adieu à cet excellent homme, à ce chrétien de race. Jamais, en effet, on n'oubliera à Berne que M. Niquille fut, durant quarante années, un des piliers de la paroisse et de la vie catholique de la ville fédérale, et cela déjà à une époque où les catholiques n'y étaient pas encore très nom-

breux et au milieu desquels il fut pour ainsi dire le seul haut fonctionnaire de la Confédération. Il fallait alors un certain courage pour payer de sa personne. Or, le cher disparu n'a jamais connu la crainte des hommes ; il fut un véritable apôtre, tout en prêchant plus d'exemple et d'actes que par des paroles.

M. Niquille était un membre influent et très dévoué du comité de la Société du culte (*Kultusverein*). Il a en outre fait partie pendant de nombreuses années du comité de l'Association populaire catholique de Berne, où ses avis étaient fort appréciés.

Il a été un des fondateurs et, pendant longtemps, le président de la Société fribourgeoise de Berne ; en ce qui concerne la vie romande, en général, il a, dans différents cas, été appelé à jouer le rôle de pacificateur, lors des conflits surgis entre sociétés.

Fils fidèle de son Eglise, il fut un fils non moins fidèle de sa patrie terrestre, la petite patrie fribourgeoise et la grande patrie suisse. Celui que nous pleurons a fait à nouveau la démonstration qu'on peut être un bon catholique et en même temps un bon Suisse, un bon patriote, un enfant aimant son pays. Oui, ce sont précisément ses fortes et profondes convictions religieuses, sa vie et sa conception du devoir réglée selon les préceptes moraux que nous enseigne l'Eglise, qui ont été le principal moteur et agent directeur de son activité publique, de son dévouement et de sa fidélité envers ses maîtres, la Confédération et le peuple suisse.

Lorsque la tombe se fermera sur la dépouille mortelle de cet homme qui fut si grand de cœur et de vertu, bien des larmes d'amis, de collaborateurs, de subordonnés, de coreligionnaires et de concitoyens se mêleront à celles d'une fidèle épouse et d'enfants éplorés, dont la douleur n'égale que l'immensité de la perte qu'ils viennent d'éprouver.

Mais songeons au ciel. Dieu a rappelé vers Lui un bon et fidèle serviteur pour lui donner la grande récompense qu'il a su se mériter durant une longue vie de labeur, de vaillance et de bel exemple.

Arsène Niquille n'est pas mort. Il continue à vivre dans l'Eternité et dans nos cœurs reconnaissants. *Lgr.*

Notre correspondant de Berne nous écrit :

La nouvelle de la mort inattendue de M. Arsène Niquille, directeur général des Chemins de fer fédéraux, qui s'est répandue au début de la séance d'hier mercredi du Conseil national, a suscité d'unanimes regrets dans les milieux parlementaires. On savait depuis le printemps que M. Niquille désirait se retirer de son poste et jouir d'une retraite méritée qui devait devenir effective à la fin de cette année. On se souvenait aussi que M. Niquille avait été gravement malade cet été, mais rien ne faisait prévoir une mort foudroyante, le directeur général ayant repris son travail.

Il n'y a qu'une voix pour rendre hommage aux qualités éminentes de ce travailleur infatigable qui, fils de ses œuvres, avait monté toute l'échelle de l'administration, grâce à son intelligence et à son savoir. Dans les milieux catholiques de Berne, auxquels M. Niquille appartenait depuis quarante ans, le souvenir de cet homme de bien restera vivace. Après M. Ruckstuhl, le directeur général de la Banque populaire suisse, après M. Chappuis, le président du Tribunal suprême du canton de Berne, la mort de M. Niquille constitue une perte sensible pour la communauté catholique de la ville fédérale. Les lacunes sont grandes et difficiles à combler.

* * *

Après avoir rappelé la carrière de M. Arsène Niquille, le *Bund* écrit :

« M. le directeur général Niquille était un administrateur de premier ordre, qui a contribué grandement au développement et à la prospérité des Chemins de fer fédéraux. Sa mort sera une perte très sensible pour nos chemins de fer. »

* * *

De notre correspondant de la Gruyère :

En Gruyère, on a appris avec une douloureuse surprise la mort si rapide de M. Arsène Niquille, directeur des Chemins de fer fédéraux. Avec son apparence de robuste montagnard, on ne s'attendait pas à le voir disparaître si tôt. M. Niquille était resté très attaché à la Gruyère, et particulièrement à son village natal de Charmey, où son père avait rempli longtemps les fonctions de juge de paix et où il se plaisait à revenir, chaque année, passer une partie de ses vacances dans la vieille maison qui lui était restée chère. Il s'intéressait vivement à chacun, et chacun l'aimait et l'estimait. Aussi Charmey gardera-t-il un souvenir reconnaissant à ce fils qui l'honorait.

LES BOURSES SUISSES

Le comité de la société des Bourses de valeurs de Zurich a décidé d'autoriser le commerce des nouvelles obligations 4 % de l'emprunt fédéral 1930, ainsi que le commerce de toutes les obligations et actions suisses. En revanche, les transactions s'effectuant à des cours de 10 % et plus au-dessous des cours précédemment fixés seront annulées. Il a été, en outre, décidé que, seul, le commerce au comptant sera envisagé pour tous les titres et cela contre remise immédiate. Le commerce à terme et celui des primes ne sont pas autorisés. L'interdiction complète du commerce libre en obligations et actions étrangères est maintenue.

NOUVELLES DIVERSES

Les élections législatives en Yougoslavie auront lieu en novembre et la nouvelle Chambre se réunira pour la première fois le 7 décembre.

— M. Montagu Norman, gouverneur de la Banque d'Angleterre, venant du Canada, est arrivé hier, mercredi, à Londres.

— Le gouvernement du Chili, en raison du chômage, a suspendu toute immigration.

Au Conseil national

Séance du 23 septembre

La loi sur l'alcool

Le Conseil national a continué la discussion de la loi sur l'alcool.

L'article 39 stipule que si la livraison comprend plusieurs sortes de boissons distillées, il ne peut être livré moins de 20 litres de chacune. La minorité de la commission a proposé 30 litres, ce qui a été repoussé.

L'article 40 prévoit que le prix de la licence pour la vente est de 100 fr. La minorité de la commission a proposé 200 fr., ce qui a été repoussé.

Les articles suivants ont été adoptés sans discussion. Ils traitent de la répartition des recettes.

Les articles 47 et suivants traitent des recours contre les décisions de la régie. A ces derniers articles, M. Grünenfelder (Saint-Gall), catholique, président de la commission, a présenté, à titre personnel, une longue série d'amendements concernant surtout des points de procédure. Ils ont tous été adoptés sans discussion.

Les articles 74 à 76 forment les dispositions finales et transitoires. Ils ont été également adoptés sans débat.

La discussion de la loi a été ainsi terminée. On a passé au vote d'ensemble.

La loi a été adoptée par toutes les voix contre une, celle du communiste Welti, de Bâle.

Une interpellation

On a passé à l'interpellation Schmid (Argovie), socialiste, ainsi libellée :

Le Conseil fédéral est-il au courant des faits qui se sont produits ces dernières années dans l'industrie suisse du ciment ? Ne pense-t-il pas que les mesures prises par le trust des ciments touchent aux intérêts de l'économie publique et de la prospérité générale ? Ne juge-t-il pas indiqué de proposer au parlement des mesures législatives permettant de contrôler les trusts des ciments en autorisant l'Etat à intervenir dans ce domaine de l'initiative privée ?

La Société Ciment-Portland, a déclaré l'interpellateur, vise chez nous au monopole de la fabrication et de la vente ; elle exerce une dictature sur les prix. La seule solution est le contrôle de cette industrie par l'Etat.

Séance de relevée

M. Schulthess, chef de l'Economie publique, a répondu à l'interpellation développée à la séance du matin par M. Schmid (Argovie), socialiste, sur le trust des ciments. La Confédération n'est pas compétente pour légiférer sur les cartels et les trusts. Il faudrait tout d'abord reviser la Constitution à l'article de la liberté du commerce et de l'industrie. Les législations étrangères se sont montrées insuffisantes pour résoudre ce difficile problème. Il arrive souvent que la politique commerciale des cartels se retourne contre eux.

M. Schmid a proposé d'ouvrir la discussion, ce qui a été repoussé. M. Schmid ne s'est pas déclaré satisfait de la réponse de M. Schulthess.

M. von Weber (Schwytz), catholique, a développé une interpellation sur l'exportation du bétail en Italie. Depuis que cette interpellation a été déposée, l'Italie a rouvert sa frontière au bétail suisse, de sorte que l'interpellateur déclare que son initiative est devenue sans objet.

M. Tschumi (Berne), paysan, a développé un postulat invitant le Conseil fédéral à examiner s'il n'y aurait pas lieu de prendre sans retard des mesures pour protéger la production et la main-d'œuvre indigène contre des importations massives, notamment celle du bois. L'Allemagne et l'Autriche, inondées de bois russe, exportent en masse leur propre bois sur notre marché, qui en est submergé. La seule mesure efficace serait le contingentement de l'importation.

M. Grimm (Berne), socialiste, a interpellé sur le discours prononcé le 18 septembre, à Genève, par M. Stucki, délégué suisse à la Société des nations. Ce discours soutient le point de vue que le système des traités de commerce bilatéraux ayant fait faillite, la Suisse est obligée de s'engager dans une voie nouvelle, de se protéger contre la concurrence étrangère, de contingenter et de réduire les importations.

M. Grimm a demandé au Conseil fédéral s'il ne pensait pas que, avant d'annoncer une évolution si grave de la politique commerciale, il eût fallu s'assurer de l'assentiment des conseils législatifs.

Si l'Allemagne en usait de même à notre égard, la situation serait des plus graves. La Suisse n'est pas en mesure de prendre des initiatives de cette nature dans le domaine international. On ne peut, en tout cas, pas modifier notre politique commerciale sans l'assentiment du Parlement.

La crise actuelle provient de l'incapacité de l'économie actuelle à régler la production. C'est l'organisation des forces économiques qui fait défaut. Il n'est pas admissible que les producteurs recourent à l'Etat quand les affaires vont mal. Il faut les obliger à faire leur part sociale quand les affaires vont bien. Le meilleur remède à la crise serait le monopole d'Etat des importations. On n'a jamais parlé de contingenter l'exportation du capital et d'imposer à l'étranger l'obligation de nous fournir du travail en échange de nos capitaux. La crise actuelle est celle du régime économique actuel. Il faudra trouver de nouvelles formes économiques.

M. Pfister (Saint-Gall), radical, a développé une interpellation demandant au Conseil fédéral s'il est en mesure de renseigner les Chambres sur les mesures qu'il compte prendre, dans le sens des considérations exposées par M. Stucki, pour mettre fin à une situation douanière devenue intenable. Nous devons songer à nos propres intérêts économiques, sans pour cela méconnaître les difficultés des autres. Le discours de M. Stucki n'est pas dirigé contre l'Allemagne seulement, mais contre d'autres pays importateurs. Son discours est un acte d'honnête et de libre critique sur la politique de la Société des nations. Il est approuvé par une grande partie de l'opinion publique.

M. Schulthess, chef de l'Economie publique, a déclaré que notre premier devoir était de veiller à ce que notre économie nationale ne fît pas banqueroute. Elle est menacée dans ses forces vitales par les importations allemandes. Mais M. Stucki n'a pas indiqué les mesures que le Conseil fédéral compte prendre. M. Schultess s'en expliquera demain vendredi devant le Conseil national.

La discussion a été alors interrompue et la séance levée.

AU CONSEIL DES ÉTATS

Séance du 23 septembre

Code pénal fédéral

Reprenant le code pénal, le Conseil des Etats a abordé le chapitre des délits contre les mœurs.

Une discussion s'est élevée au sujet de l'article 169 (débauche contre nature). La majorité de la commission a demandé d'étendre ces dispositions à toutes les personnes, qu'elles soient mineures ou majeures.

M. Wettstein (Zurich) et M. Hæberlin, chef du Département de justice et police, ont combattu la proposition de la majorité qui pourrait donner lieu, ont-ils dit, à des abus.

Par 18 voix contre 15, le Conseil a approuvé ensuite la proposition de la minorité de la commission (adhésion au Conseil national).

A l'article 179 présenté par la commission, qui punit de l'emprisonnement ou de l'amende « celui qui aura exposé ou fait exposer dans une vitrine ou en quelque autre lieu facilement accessible aux enfants ou aux adolescents, ou offert, ou fait offrir, vendu ou fait vendre, prêter ou fait prêter à un enfant ou à un adolescent des écrits ou images de nature à compromettre le développement moral ou physique des enfants et des adolescents », M. Schœpfer (Soleure) a fait biffer le passage qui autorise les cantons à légiférer en vue de compléter cette règle générale par des prescriptions spéciales.

Les articles relatifs aux délits contre la famille (180 à 186) ont été adoptés dans la teneur proposée par la commission. Sur la demande de M. Hæberlin, l'article 184*bis* du Conseil national (abandon d'une femme enceinte), que la commission avait supprimé, a été rétabli par 20 voix contre 7.

On a passé aux articles sur les délits créant un danger collectif qui ont été adoptés sans débat.

Les chapitres suivants ont passé également sans débat.

Au chapitre qui traite des délits contre la paix publique, M. Zust (Lucerne) a demandé qu'on insérât les mots « celui qui blasphème Dieu », dans l'article 227 qui punit celui qui « en public et de façon vile aura bafoué les convictions d'autrui en matière de croyance ».

Au vote, l'amendement Zust a été adopté par 18 voix contre 17.

On a liquidé encore sans débat les derniers articles de ce chapitre. La suite a été renvoyée à la session de décembre.

Séance de relevée

Le code des obligations

On a repris l'examen du code des obligations, interrompu cet été, aux articles qui concernent l'administration des sociétés anonymes. L'alinéa 4 de l'article 408, adopté sans opposition, précise que, « lorsque la société, à la suite de changements survenus, n'est plus conforme à ces règles, le préposé au registre du commerce lui impartit un délai pour rétablir la situation légale. Si la société ne régularise pas sa situation avant l'expiration du délai, elle est d'office déclarée dissoute et après liquidation, radiée dans le registre du commerce. »

Un certain nombre de propositions de M. Kloeti (Zurich) ont été renvoyées à la commission.

A l'article 726, M. Thalmann, rapporteur, a proposé en son nom personnel de prévoir la dissolution « par décision judiciaire pour des raisons graves ». Combattue par MM. Hæberlin et Isler (Aarau), cette proposition a été rejetée par 21 voix contre 7.

Les chrétiens-sociaux

Le groupe chrétien-social du groupe conservateur des Chambres fédérales s'est réuni, le 22 septembre, sous la présidence de M. Scherrer, conseiller national, afin de s'occuper des problèmes en rapport avec la crise mondiale et le chômage.

Il a été décidé de déposer au Conseil national une motion invitant le Conseil fédéral à examiner si, en procédant à une revision de la Constitution et en prenant des mesures, on ne pourrait pas atténuer les effets de la grave crise économique et éviter ainsi la « prolétarisation » toujours plus grande des masses populaires.

La motion demande une lutte efficace contre la concentration des puissances économiques, contre les abus de cette concentration et contre toute exploitation. Cette motion préconise la « démocratisation » de la vie économique sur la base de l'organisation professionnelle, la possibilité pour toutes les classes de la population de constituer des capitaux par l'octroi de salaires suffisants (salaires établis sur la base de la famille) et de permettre ainsi à tous les travailleurs de jouir des bienfaits de la civilisation.

Le groupe radical

Le groupe radical de l'Assemblée fédérale s'est occupé, hier mecredi, du postulat Seiler et de l'interpellation Schmid, de Zurich.

Le postulat Seiler demande qu'on examine si l'on ne pourrait pas faire davantage pour la protection des dépôts d'épargne, si une extension des prescriptions relatives à la publicité légale des obligations pour les banques s'impose (il s'agit d'établissements acceptant des dépôts et des montants étrangers) et s'il ne conviendrait pas d'introduire, à l'occasion de la revision du code des obligations, des dispositions sur le taux des tantièmes. M. Seiler, au cours de ses déclarations, a affirmé que les banques suisses reposent généralement sur une base saine.

L'interpellation Schmid est à peu près semblable à la teneur du postulat Seiler, mais elle réclame d'autres mesures pour un contrôle de la politique d'emprunt des banques.

A l'unanimité, le groupe a approuvé le postulat Seiler.

Un rapport de la commission de gestion de la Banque de Genève

La commission de gestion de la Banque de Genève a tenu, hier, mercredi, une séance plénière, dont l'objet le plus important a été l'examen du bilan estimatif arrêté au 15 juillet 1931 par la Fiduciaire suisse, et la préparation du rapport provisoire à présenter au tribunal en conformité du jugement du 14 juillet 1931.

La situation se présente de la manière suivante, compte tenu, pour l'appréciation de l'actif, des abattements qu'il y avait lieu de faire sur les titres et débiteurs portés au bilan comptable de la banque sans amortissement suffisant.

	Actif	Passif env. les tiers
Total de l'actif et du passif envers les tiers Fr.	33,818,194,02	80,992,301,42
Moins : créances payées en plein, en vertu de compensations, droits de gage ou de rétention, etc.,	2,345,155,50	2,345,155,50
	31,473,038,52	78,647,145,92

D'après cette situation, les dividendes afférents au passif chirographaire pourraient être évalués à 40 %. Il y a lieu d'observer toutefois que le bilan résumé ci-dessus a été établi le 15 juillet, mais que, depuis lors, la situation a empiré.

La commission de gestion ne peut préjuger de l'avenir ni des conséquences que les conjectures futures pourront exercer sur la réalisation des actifs.

Il résulte de ce bilan que la consolidation de la Banque de Genève est impossible et qu'aucune solution ne peut être proposée pour la reprise de cet établissement par un autre groupe ou sa fusion avec d'autres établissements.

Une réalisation est inévitable, mais il ne s'agit pas nécessairement que la faillite doive être déclarée.

La commission de gestion estime, en effet, qu'il est de son devoir de chercher si une solution meilleure pour les créanciers de la Banque de Genève ne peut être trouvée et c'est à cet effet qu'elle tâche d'obtenir des concours financiers pour que le dividende puisse être sensiblement augmenté.

Il lui faut nécessairement un certain temps pour pouvoir présenter au tribunal des propositions précises.

La commission de gestion affirme, d'ores et déjà, que, si les concours qu'elle envisage ne lui sont pas accordés, elle avisera immédiatement le tribunal pour qu'il prenne les mesures commandées par les circonstances.

Le reste de la séance a été consacré à la liquidation des affaires courantes et à l'examen des propositions de recouvrement total ou partiel d'un certain nombre de débiteurs.

Arrestation de M. Alexandre Moriaud

M. Alexandre Moriaud, ancien président du Conseil d'Etat, compromis dans l'affaire de la Banque de Genève où il était l'un des représentants de l'Etat, a été interrogé à nouveau hier matin mercredi, à 10 h. 30. Le juge d'instruction a décerné contre M. Moriaud un mandat d'arrêt pour complicité d'escroquerie qualifiée. M. Moriaud a été immédiatement écroué à la prison de Saint-Antoine.

La *Tribune de Genève* raconte comme suit la scène émouvante qui s'est déroulée hier matin :

Avec une émotion difficilement contenue, M. le juge Lang déclara : « Je suis dans l'obligation de prendre des mesures contre M. Alexandre Moriaud, comme je le ferais du reste pour autres. Je l'inculpe de complicité d'escroquerie qualifiée. »

M. Alexandre Moriaud devint blême, se dressa brusquement et dit avec force : « Toute ma vie publique et privée proteste contre une pareille inculpation. »

M. le juge Lang signa alors un mandat d'arrêt.

Un brigadier de la Sûreté conduisit directement à la prison l'inculpé, qu'accompagnaient son fils, M. David Moriaud, et M. E. Corboz, directeur de la prison.

La nouvelle se répandit comme une traînée de poudre dans le Palais et ce fut une véritable consternation parmi les avocats.

Aussitôt arrivé au greffe de la prison, M. Alexandre Moriaud se prêta avec calme aux formalités obligatoires de la fouille. Pour la seconde fois, un conseiller d'Etat figurait sur le registre d'écrou de la prison de Saint-Antoine.

Ce fut une nouvelle et émouvante scène. M. David Moriaud étreignit longuement son père et s'en alla en pleurs.

* * *

Les deux inculpations relevées par le juge d'instruction genevois contre M. Alexandre Moriaud sont basées sur les faits suivants :

Pour le délit de complicité d'escroquerie, il s'agit des garanties remises par la Banque de Genève au chef du département des finances.

Des pièces saisies par le juge d'instruction, il ressort que l'ancien conseiller d'Etat connaissait le peu de valeur qu'offraient certaines garanties, notamment celles qui étaient constituées par des créances de membres du conseil d'administration de l'établissement. Le délit est criminel. D'après les articles 44 et 361 du code pénal genevois, il est puni d'une peine de réclusion.

Le deuxième chef d'accusation : violation des devoirs de magistrat, est constitué par le fait que, délégué du gouvernement au conseil d'administration de la Banque de Genève, M. Moriaud n'avait que voix consultative et que, cependant, il a touché des tantièmes et des jetons de présence, alors que précédemment aucun conseiller d'Etat délégué à cet établissement n'avait accepté d'émolument quelconque.

Pour ce délit, l'article 139 est applicable. Il vise tout magistrat de l'ordre administratif ou judiciaire qui, par offre ou promesse agréée, dons ou présents reçus se serait abstenu de faire un acte qui rentrait dans l'ordre de ses fonctions. Dans ce cas, une peine correctionnelle, l'emprisonnement, est prévue.

* * *

M. Donat Dupont, président du conseil d'administration de la Banque de Genève, a été longuement interrogé au cours de la journée d'hier mercredi. En raison de son grand âge et de son état de santé précaire, la suite de l'interrogatoire a été renvoyée à aujourd'hui jeudi.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Troupeau attaqué par les loups en Italie

Aux environs d'Accumoli, dans les montagnes des Abruzzes, sept loups affamés ont assailli un troupeau de brebis très nombreux bloqué par les neiges.

Les bergers ont lutté contre les fauves et ont réussi à les mettre en fuite ; cependant, cinquante-deux brebis ont été déchiquetées par les loups.

Un horrible crime

A Dortmund (Prusse rhénane), on a découvert, mardi soir, les corps affreusement mutilés d'un commerçant de cinquante-neuf ans, de sa femme et de sa belle-mère, gisant dans l'appartement. L'état des lieux prouvait qu'il y avait eu une bataille acharnée entre les victimes et l'auteur du triple crime commis selon les experts dans la soirée de lundi. On a également pu établir que le criminel avait été aussi blessé. On n'a aucune trace de ce dernier.

La neige

De légères chutes de neige se sont produites ces derniers jours dans la région supérieure de la Forêt-Noire. Elles furent plus importantes dans la région de Feldberg, où, hier matin, mercredi, la température était de 5 degrés au-dessous de zéro. La couche de neige atteint 5 cm. d'épaisseur.

SUISSE

Le conducteur était ivre

L'enquête sur le déraillement d'une des voitures spécialement affectées au nettoyage des rails des tramways de la ville de Zurich a établi que l'accident est dû à l'état d'ivresse du conducteur qui fit circuler le véhicule d'un poids de 15 tonnes à une allure beaucoup trop vive.

L'examen du sang, fait par les médecins, a établi que la teneur d'alcool constatée chez le conducteur était de 1,8 %. On a trouvé, en outre, dans la voiture en question, quatre bouteilles de bière, dont l'une contenait encore du vin. Le conducteur a avoué avoir bu ce jour-là du vin, du cidre, de la bière et de l'eau-de-vie. L'enquête technique a établi que les freins et tous les appareils étaient intacts et qu'aucune interruption de courant ne s'était produite.

Deux automobilistes grièvement blessés

Près de Préverenges (Vaud), hier mercredi, une camionnette conduite par M. Dupuis, domicilié à Ecublens, et à côté duquel avaient pris place Mme Dupuis et M. Paquier, ancien syndic de Denges, s'est renversée après une embardée. Des habitants de Préverenges, avisés par un cycliste, ont dégagé les blessés. M. et Mme Dupuis ont été transportés dans un état très grave à l'infirmerie de Morges. M. Paquier a pu regagner son domicile.

Tué par un train

A la gare d'Oberglatt (Zurich), hier mercredi, M. Fritz Hug, conducteur, célibataire, en service à Niederweningen, traversait la voie ferrée lorsqu'il a été atteint par une locomotive et tué.

Grave accident d'automobile

Près d'Essertines (Vaud), une automobile, ayant dérapé, s'est écrasée contre un arbre. Les trois passagers ont été blessés. Mme Hélène Delaraye, relevée inanimée, a été transportée à l'Infirmerie d'Yverdon. MM. Dedenon et Henri Ramuz ont été emmenés à l'hôpital de Lausanne, où l'on ne peut encore se prononcer sur leur cas.

Chute mortelle

Un jeune Autrichien, âgé de 20 ans, Joseph Oswald, en service comme domestique au Spiggengrund (Berne), qui cherchait des edelweiss au Glütsteck, dans la commune de Reichenbach, a fait une chute, hier, mercredi, et s'est tué.

ÉTRANGER

Le conflit sino-japonais

Les Japonais refuseraient l'application du pacte Kellogg

Tokio, 23 septembre.

On laisse généralement entendre que le gouvernement japonais, considérant que les troubles de Mandchourie sont, en fait, un incident soulevé par la nécessité de protéger des droits que la Chine aurait fréquemment violés, ne consentira pas à ce que la Société des nations ou tout autre partie en appelle au pacte Kellogg. Le gouvernement estimerait, en effet, que le différend doit être tranché par la Chine et le Japon seuls.

Le retrait des troupes japonaises

Tokio, 23 septembre.

Commentant la résolution du Conseil de la Société des nations demandant le retrait des troupes japonaises en deçà de la zone du chemin de fer, le ministre de la guerre japonais a déclaré que le Japon était prêt à retirer ses troupes aussitôt que les circonstances le permettraient. Il a souligné que le Japon avait le droit aux termes des traités de maintenir 15 soldats par kilomètre au sud du chemin de fer du sud-mandchourien, ce qui fait un total de 16,500 hommes, alors que, à l'heure actuelle, les troupes japonaises ne comptent que 14,000 hommes.

Union de tous les Chinois

Londres, 23 septembre.

On mande de Hong-Kong au *Times* :

A Canton, l'opinion publique, émue des récents événements, demande une coopération nationale et organise de grands meetings. Le gouvernement de Canton a, en conséquence, fait des propositions de paix à Nankin, sous certaines conditions qui impliquent par exemple, la démission de Tchang Hsue Liang de ses fonctions militaires. Des retraits en masse ont été effectués mardi à la succursale de Canton d'une grande banque japonaise.

La Russie est jalouse

Moscou, 23 septembre.

L'attaque des troupes japonaises en Mandchourie a causé une vive effervescence dans les milieux politiques de Moscou. Les cercles officiels russes n'ont pas été mis au courant de ces événements en dépit de leurs relations amicales avec le Japon. Ce dernier s'efforce, comme on le sait d'ailleurs, de se constituer une base économique dans le sud et le nord de la Mandchourie.

Kharbine va être occupé

Paris, 23 septembre.

Le correspondant du *Petit Parisien* à Changhaï prévoit qu'on va assister bientôt à l'occupation de Kharbine par les Japonais. Cette ville est devenue le refuge des troupes mandchoues reculant devant l'avance des troupes nippones. La population chinoise y est très excitée et, mardi, des bombes ont été lancées contre le consulat japonais, contre la Banque de Corée, contre le journal japonais local et contre le siège d'une société japonaise. Il n'y a eu aucune victime. Le consul japonais à Kharbine a demandé des secours au général commandant l'armée nippone, lequel a ordonné aux troupes disponibles de la deuxième division d'être prêtes à monter dans le train pour Kharbine. Les Japonais annoncent que, au total, les pertes sont les suivantes : 68 tués, dont 3 officiers, et 95 blessés, dont 7 officiers.

Les Japonais ont pris à Moukden 200 avions militaires ou commerciaux, des locomotives et des wagons chinois.

Le successeur de Mgr Sœderblom

Stockholm, 23 septembre.

On annonce que le choix du nouvel archevêque protestant d'Upsal, en remplacement de Mgr Nathan Sœderblom, décédé récemment, aura lieu le 14 novembre. Parmi les noms qui sont mis en avant, on cite le professeur Tor Andrae, professeur d'histoire des religions à l'université d'Upsal, le doyen Ynge Brilioth, doyen de la cathédrale de Luno, frère du docteur B. Brilioth, directeur du « Swedish International Press Bureau », et le professeur Erling Eidem, de l'université de Luno.

Les chômeurs anglais

Liverpool, 24 septembre.

Une foule de chômeurs a manifesté, hier soir mercredi, devant les édifices publics de la ville. On a dû faire appel à la police montée pour disperser les manifestants.

Liverpool, 24 septembre.

Les chômeurs qui ont manifesté, hier soir mercredi, dans la ville, étaient au nombre de 6000. On remarquait quantité de femmes. Un cortège s'est rendu devant les bureaux municipaux où les manifestants ont appris que les demandes d'augmentation des secours de chômage avaient été refusées.

A Birmingham, 500 chômeurs ont défilé dans les rues pour protester contre la réduction des allocations de chômage. Il n'y a pas eu d'incident.

L'exposition coloniale

Paris, 23 septembre.

L'exposition coloniale internationale est une entreprise qui s'affirme comme un succès formidable. Les jours où elle enregistre un demi-million d'entrées ne sont pas rares. Au 18 septembre, le nombre des visiteurs atteignait 22,169,837, ce qui fait une moyenne journalière de 152,380.

Les affaires d'Espagne

Les chômeurs menaçants

Séville, 24 septembre.

Un groupe nombreux de chômeurs observant une attitude hostile et demandant du travail s'est rendu devant l'hôtel de ville pour manifester. La force publique a dispersé à deux reprises les chômeurs, mais ils se sont reformés en groupe un peu plus loin. Des orateurs improvisés ont prononcé des discours violents, déclarant que si, malgré leur manifestation, ils n'avaient pas de succès, ils boycotteraient les boutiques.

Le gouverneur a adopté des mesures de précaution et le maire a fait distribuer des bons pour des aliments à remettre aux manifestants.

A la Chambre des communes

Londres, 23 septembre.

Le député travailliste Derwent Hall Cayne a fait part au premier-ministre de sa décision de soutenir le gouvernement national. Cette décision porte à 14, y compris les ministres, le nombre total des travaillistes partisans de l'union nationale.

Londres, 24 septembre.

La Chambre des communes a procédé à la deuxième lecture de la loi de finance. Le Labour Party a persisté dans son attitude d'opposition, tandis que le projet de loi a été appuyé par M. John Simon et d'autres orateurs, qui ont déclaré que, après l'abandon de l'étalon-or, il s'agissait de suivre une politique énergique afin de maintenir l'équilibre budgétaire.

A la suite d'une interpellation, M. Baldwin a déclaré que le gouvernement suit avec attention les discussions de la commission du désarmement de la Société des nations sur la proposition italienne de trêve des armements.

Lord Cecil a reçu pour instructions de faire tout ce qui est en son pouvoir afin d'amener les autres nations à accepter les propositions relatives aux effectifs maritimes. Il peut affirmer que le gouvernement britannique n'ira pas au-delà des prévisions pour 1923 en matière d'armements navals s'il ne se produit rien d'imprévu.

L'activité de M. Cecil dépendra forcément pour beaucoup des propositions formulées par les autres délégations. Le gouvernement britannique a beaucoup de sympathie pour la manière choisie par M. Grandi pour motiver sa proposition.

La mesure financière anglaise

Des accusations contre les Etats-Unis et la France

New-York, 23 septembre.

Un article de l'organe anglais le *Sunday Express*, accusant l'Amérique et la France d'avoir spéculé sur la livre sterling et disant même que l'Amérique avait manœuvré depuis Montréal, a provoqué une vive indignation tant dans la presse américaine que dans les milieux financiers. Le *New-York Times* dit à ce sujet que c'est tout le contraire qui est vrai en ce qui concerne l'Amérique. En effet, les banques américaines ont, ces derniers temps, entièrement repoussé toute opération spéculative dirigée contre la livre sterling.

Le gouvernement français est remercié

Paris, 24 septembre.

M. Pierre Laval a reçu, hier après midi, mercredi, l'ambassadeur de Grande-Bretagne, qui est venu le remercier du concours sans réserve donné à son pays par le gouvernement français au cours de la récente crise financière.

LES TROUBLES AUX INDES

Srinagar, 23 septembre.

La troupe a dû faire feu sur un groupe de musulmans, qui attaquait un piquet de soldats. Quatre musulmans ont été tués ; six autres ont été blessés. D'autre part, quatre-vingt-dix soldats ont été blessés, dont quatre grièvement. Le calme est rétabli.

CONTRE LE PROTECTIONNISME ANGLAIS

Paris, 23 septembre.

Le président de la Chambre de commerce de Paris vient d'adresser une lettre au ministère du commerce pour protester contre les visées protectionnistes de l'Angleterre. Le président de la Chambre de commerce de la capitale souligne que les mesures envisagées frapperont durement les industries françaises de luxe, dont la plupart sont concentrées à Paris. La Chambre de commerce de Lyon a également protesté à ce sujet auprès du ministère du commerce. Cette dernière craint que les mesures envisagées n'atteignent l'industrie de la soie de Lyon.

Réduction des salaires en France

Paris, 23 septembre.

Les salaires de 130 fabriques de produits textiles de la région de Roubaix seront réduits de 2 % à partir de cette semaine. 20,000 ouvriers environ sont atteints par cette mesure, qui frappera également 5000 ouvriers métallurgistes de cette même région.

ESPIONS SOVIÉTIQUES ARRÊTÉS

Varsovie, 23 septembre.

La police de Vilna (Lithuanie) a découvert une organisation d'espionnage au service des Soviets ; cinq personnes ont été arrêtées. Elles ont été déférées au conseil de guerre.

Dans les Bourses

Paris, 23 septembre.

A l'ouverture du marché officiel des changes, la livre sterling a coté 104,50.

A la Bourse de Paris, on a constaté une hausse continue sur de nombreuses valeurs.

Stockholm, 24 septembre.

La Bourse est restée fermée hier mercredi.

Bombay, 23 septembre.

Des bruits ayant circulé et annonçant une dépréciation importante et subite de la livre sterling ont provoqué une sorte de panique sur le marché des métaux précieux. En conséquence, la fermeture du marché de l'or et de l'argent est imminente.

Berlin, 24 septembre.

Le comité de la Bourse de Berlin a fait savoir que la Bourse ne publierait pas de nouvelles cotations cette semaine.

La Bourse du métal reprendra ses cotations aujourd'hui jeudi.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Une séance plénière

L'Assemblée de la Société des nations, à Genève, a tenu, hier matin mercredi, une séance plénière, au début de laquelle le président, M. Titulesco, a souhaité la bienvenue aux représentants du Mexique qui, pour la première fois, prennent part aux travaux de l'Assemblée. M. Portès Gil, ancien président de la République du Mexique, a remercié.

L'Assemblée a adopté ensuite une résolution présentée par plusieurs délégations de l'Amérique latine et par laquelle celles-ci expriment leur sympathie au projet tendant à élever aux Antilles un phare monumental à la mémoire de Christophe Colomb.

L'Assemblée a encore adopté les rapports présentés sur les questions pénales et pénitentiaires, le trafic de l'opium et autres drogues nuisibles, la protection de l'enfance, la traite des femmes et des enfants, la protection des minorités et les mandats.

Les questions financières

La deuxième commission de l'Assemblée a continué la discussion générale sur les questions financières. Elle a entendu deux exposés importants de M. Flandin, ministre français des finances, et de sir Arthur Salter, représentant de la Grande-Bretagne.

Tous deux ont examiné en détail les causes de la crise financière, dont ils ont souligné la gravité, confirmée par les récents événements, et esquissé les remèdes de caractère général qu'on peut entrevoir.

Dans un second exposé, M. Flandin a répondu aux observations de sir Arthur Salter, avec lequel il n'est pas d'accord sur la question des dettes intergouvernementales et sur la question de l'or, qui, à son avis, ne peuvent être discutées en l'absence des Etats-Unis.

Pour prévenir la guerre

La troisième commission a approuvé, hier mercredi, après midi, à l'unanimité moins le Chili et le Japon, qui se sont abstenus, le projet de convention générale sur le renforcement des moyens de prévenir la guerre.

La commission a poursuivi ensuite la discussion générale sur le projet de trêve des armements. Ce projet a été appuyé par plusieurs délégués, notamment M. Wilson, ministre des Etats-Unis à Berne. Le représentant du Japon a proposé de renvoyer le projet à la conférence du désarmement.

Lord Cecil (Grande-Bretagne) a suggéré l'adoption d'une résolution de caractère général qui serait adressée à tous les gouvernements et ayant pour but de les inviter à faire connaître, avant le 12 novembre, s'ils acceptent la proposition de trêve des armements.

Départ des ministres

M. Curtius, ministre des affaires étrangères du Reich et chef de la délégation allemande, a quitté Genève, hier mercredi, pour rentrer à Berlin.

M. Hymans, ministre des affaires étrangères de Belgique, a également quitté Genève, hier mercredi.

SOMMAIRES DES REVUES

Nos oiseaux. — Bulletin de la Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux. Administration et rédaction : A. Richard, Neuchâtel. — Sommaire du N° 105. *Etudes ornithologiques :* Le rôle de l'acide carbonique dans l'incubation. — Un œuf de coucou d'un type ignoré. — *Protection :* Protection des rapaces. — *Divers :* Le rouge-queue baccivore. — Curieuse manœuvre de géolands argentés. — *Calendrier ornithologique.* — Assemblée générale. — Comité directeur. — Correspondance.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

24 septembre

BAROMÈTRE

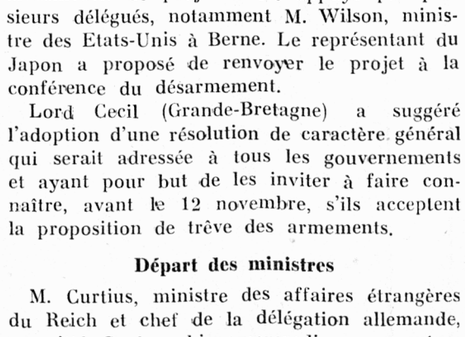

THERMOMÈTRE

Sept.	18	19	20	21	22	23	24	sept.
7 h. m.	10	12	8	9	7	5	0	7 h. m.
11 h. m.	16	16	14	11	8	7	7	11 h. m.
7 h. soir	14	15	11	8	6	5		7 h. soir

Dernière heure

Les Japonais en Mandchourie

Riga, 24 septembre.

(Havas.) — On annonce de Moscou que M. Litvinof a reçu le ministre japonais et qu'il lui a exprimé l'étonnement du gouvernement russe à propos de l'occupation par le Japon de la partie méridionale de la Mandchourie. Etant donnés les grands intérêts qu'a la Russie dans les chemins de fer de cette région, le gouvernement des Soviets aurait dû être prévenu par les Japonais de leurs intentions. Le gouvernement des Soviets estime que le conflit pourra être réglé de manière pacifique avec l'aide des Soviets. De toute façon, le gouvernement russe se voit obligé de renforcer ses régiments à la frontière.

La presse affirme que M. Litvinof aurait marqué l'intention du gouvernement de procéder à l'occupation du chemin de fer chinois oriental.

Paris, 24 septembre.

Le correspondant particulier du *Petit Parisien* à Changhaï télégraphie que les Japonais ont renoncé à occuper Kharbine, se contentant d'occuper la première station de chemin de fer de l'est chinois située à quelques kilomètres au nord de Chang-Chun. Ainsi toute cause de friction avec les Soviets est écartée.

D'autre part, les troupes chinoises rassemblées autour de Kharbine se sont retirées au nord du fleuve Soungari.

On signale quelques combats entre des détachements japonais et des troupes chinoises restées dans la zone occupée par les Japonais, notamment un combat à Kune-Chuling, à 60 km. au sud de Chang-Chun.

La première journée de protestation chinoise a eu lieu aujourd'hui. Les théâtres et les cinémas ont fermé. On ne signale pas d'incident. La prochaine journée de protestation aura lieu samedi, où la grève générale sera proclamée pour un jour. Des précautions sévères sont prises pour maintenir l'ordre, car on redoute une intervention japonaise en cas de trouble.

Washington, 24 septembre.

En déclarant à la Société des nations que son attitude était complètement approuvée par son gouvernement, M. Stimson, ministre des affaires étrangères des Etats-Unis, a ajouté qu'il était convaincu de la prochaine suspension des hostilités entre Chinois et Japonais et qu'il poursuivrait ses efforts afin de rétablir la paix.

Londres, 24 septembre.

On mande de Moukden au *Daily Telegraph* :

Les Japonais ont arrêté comme otages une douzaine de personnalités chinoises pour répondre de la conduite des armées chinoises répandues dans le pays. Ils se sont fait donner la liste des dépôts qu'ont dans les banques étrangères des notabilités chinoises, ce qui fait croire qu'ils veulent aussi des garanties financière. Les Japonais ont occupé la ligne de Moukden à Touan, de Moukden à Ying-Kéou et de Moukden à Antieng.

Londres, 24 septembre.

On mande de Tokio au *Daily Telegraph* :

12,000 Mandchous sont maintenant aux mains des Japonais. Le bruit que le gouvernement japonais avait dès maintenant rejeté l'intervention de la Société des nations est sans fondement.

Londres, 24 septembre.

On mande de Tokio au *Daily Express* :

La situation semble s'aggraver de plus en plus entre les troupes chinoises et japonaises. L'armée de Kirin, la mieux équipée de la Chine, a refusé d'obéir au gouvernement central, lui enjoignant de ne pas se battre. Elle est concentrée à Chao-Paï-Cha. Dans les milieux militaires de Tokio, on considère qu'une collision entre ces troupes et les Japonais occupant Kirin est inévitable. Près de Fou-Tchoun, des avions militaires japonais auraient lancé des bombes sur une colonne de trois mille cavaliers chinois. On ignore le nombre des victimes.

Londres, 24 septembre.

Le *Daily Express* apprend de Pékin ce qui suit :

On a observé la journée de deuil prescrite par le gouvernement dans toutes les grandes villes chinoises. A Pékin, une manifestation anti-japonaise s'est déroulée pendant la journée. On annonce officiellement que les Japonais ont arrêté, à Moukden, le colonel Kuan, qui aurait été responsable de l'exécution du capitaine japonais Nakamura.

Les dettes de guerre

New-York, 24 septembre.

Selon le correspondant à Washington du *Baltimore Sun*, les rapports qui ont été faits dernièrement par M. Mellon, ministre des finances, ont convaincu M. Hoover que la suspension des dettes intergouvernementales devenait inévitable. M. Hoover serait favorable en principe à une prorogation de deux ans, mais il estime que c'est à l'Allemagne de prendre une initiative dans ce sens.

L'or américain en Europe

New-York, 24 septembre.

Le *New-York Evening Post* déclare que le crédit de 200 millions fourni par la banque Morgan a été épuisé samedi. La nouvelle publiée hier par la Banque fédérale de réserve annonçait que 116 millions de dollars avaient été envoyés en Europe. Or, cette somme n'a pas été utilisée pour relever la livre sterling, comme on l'a cru tout d'abord, mais elle a été envoyée en France.

Bagarres en Allemagne

Stuttgart, 24 septembre.

(Wolff.) — A Stuttgart-Gablenberg, hier soir, a eu lieu une assemblée des nationaux-socialistes, à laquelle assistaient de nombreux communistes. Une bataille s'est déclenchée, au cours de laquelle plusieurs personnes ont été blessées. La police a procédé à une centaine d'arrestations.

Plus tard, des communistes ont assailli les nationaux-socialistes qui rentraient chez eux. La police est intervenue et a également procédé à des arrestations.

Un maire mexicain a fait pendre 85 personnes

Vincente Guerrero (Mexique), 24 septembre.

Quatre-vingt-cinq personnes ont été pendues par ordre du maire. Cette exécution terrible avait été commandée par le gouvernement. La mise à mort, sous un ciel sinistre, a fait une profonde impression sur la population.

On prévoit que l'acte du maire soulèvera une réprobation universelle.

SUISSE

La Banque de Genève

Genève, 24 septembre.

L'interrogatoire de M. Donat Dupont, ancien président du Conseil d'administration de la Banque de Genève, a notamment porté, hier mercredi, sur un effet de 900,000 francs à son nom et sous la garantie du département des finances, alors que le compte de dépôt de Dupont était déficitaire, ainsi que sur les tantièmes et jetons de présence des administrateurs.

On apprend d'autre part que, parmi les garanties remises au Conseil d'Etat, figurait aussi une lettre de change de 1,500,000 francs, tirée par la Banque de Genève sur l'un des administrateurs d'une grande maison industrielle de la place de Genève. Or, cet administrateur a informé le Conseil d'Etat que c'est à son insu que cette lettre de change a été tirée, et a qualifié ce procédé d'abus de confiance.

La faillite de l'« Ipsa »

Genève, 24 septembre.

Le juge d'instruction a décidé de faire porter ses investigations dans l'affaire « Ipsa » (ancienne société de la *Feuille d'avis*) non seulement sur le dernier exercice, mais encore sur l'activité de cette société depuis ses débuts. L'office des faillites a été chargé de fournir toutes les pièces utiles à cette instruction.

Des bouquetins pour un parc vaudois

Aoste, 24 septembre.

Dans le parc national italien du Grand-Paradis (Piémont), a eu lieu, hier, mercredi, la remise officielle à un conseiller d'Etat vaudois de trois bouquetins offerts par le gouvernement italien au parc cantonal d'élevage du canton de Vaud.

Mort tragique

Degersheim (Toggenbourg), 24 septembre.

M. Johann Schmid, âgé de soixante-trois ans, agriculteur et brodeur, s'est égaré dans l'obscurité et est tombé sur la voie ferrée du chemin de fer Lac de Constance-Toggenbourg, où on l'a trouvé mort le lendemain matin.

Noyé

Glaris, 24 septembre.

Un pensionnaire de l'asile des bourgeois de Glaris, M. Heinrich Weiss, qui faisait une promenade dans le Klœntal, a glissé dans le lac qui porte le nom de cette vallée et s'est noyé.

CHAMBRES FÉDÉRALES

Conseil national

Qustions diverses

Berne, 24 septembre.

Le Conseil national, après un rapport de M. Welti (Argovie), socialiste, a voté sans débat un crédit de 222.000 francs pour l'achat d'un bâtiment des postes à Buchs (Saint-Gall).

M. Gafner (Berne), paysan, a fait rapport sur la revision des constitutions de Vaud, Genève et Soleure.

La revision genevoise prolonge à 4 ans le mandat de député au Conseil des Etats.

La revision vaudoise prolonge également à 4 ans le mandat de conseiller aux Etats.

La garantie constitutionnelle a été accordée sans discussion.

L'ordre du jour comportait ensuite diverses interpellations bancaires.

Le président a communiqué que M. Musy n'était pas encore prêt à répondre.

La séance a été interrompue.

La promotion des locataires

Lorsqu la séance a été reprise, on a abordé la loi sur la protection des locataires.

M. Weisflog (Zurich), radical, et M. Lachenal (Genève), radical, ont fait rapport.

En 1929, le Conseil national a repoussé la loi.

Le Conseil des Etats a repoussé plusieurs de ses dispositions et en a adopté de nouvelles.

M. Seiler (Bâle-Campagne), radical, a estimé que cette loi manque de base constitutionnelle.

On a passé à la discussion des articles.

La commission a proposé de mettre en tête de la loi les mesures d'urgence contre la pénurie des logements un art aux termes duquel en temps de pénurie croissante des logements, la Confédération subventionne la création de logements.

M. Seiler (Bâle-Campagne), radical, a fait des objections. Il pourrait arriver un moment où il y aurait surproduction de logements. Il y a aussi dans cette politique de subventionnement des considérations financières qui n'ont pas été suffisamment envisagées.

L'article a été adopté.

AUX LIEUX SAINTS

L'église de Saint-Pierre en Gallicante

Jérusalem, 15 septembre.

Les religieux assomptionnistes de Jérusalem, très favorablement connus par bien des pèlerins à cause de leur magnifique hôtellerie de Notre-Dame de France, ont eu, le 11 septembre, la cérémonie de la consécration solennelle de leur nouvelle église de Saint-Pierre en Gallicante, qui se trouve sur le Mont Sion, à deux cents pas du Cénacle.

La partie principale de la fonction liturgique a été présidée par Mgr Louis Barlassina, patriarche latin de Jérusalem, tandis qu'un second autel fut consacré par Mgr Adrien Smets, archevêque de Cangres, ancien Délégué apostolique en Perse.

Les chants ont été exécutés par le scolasticat des prêtres du Sacré-Cœur de Bétharram, venus exprès de Bethléem.

A la cérémonie assistaient plusieurs membres de différentes communautés religieuses de la ville, ainsi que le représentant du consulat général de France et un pèlerinage français.

Le nouveau sanctuaire, où dominent les lignes byzantines, est de style personnel très bien venu. Il affecte à la fois la forme d'un octagone et celle d'une croix. De la coupole et des vitraux situés au-dessus des quatre grands arceaux descend une lumière diffuse et modérée. Il y a six autels. Toute la décoration est en mosaïque. Architecture, surveillance de l'exécution, composition et pose des mosaïques sont l'œuvre d'un seul, du Père Etienne Boubet, assomptionniste de Notre-Dame de France.

C'est la seule église dédiée au Prince des apôtres à Jérusalem, le seul édifice religieux élevé jusqu'ici en l'honneur de saint Pierre étant la chapelle de l'établissement Ratisbonne, chez les Prêtres de Notre-Dame de Sion.

Le nouveau sanctuaire en Gallicante, prenant comme forme d'apostolat celle qui est spontanément suggérée par les souvenirs évangéliques du lieu, servira, d'une façon particulière, comme un centre de prières pour le Pape et pour la conversion des pécheurs. Nous profitons volontiers de cette occasion de la consécration de la nouvelle église pour donner à nos lecteurs un résumé de la thèse des assomptionnistes au sujet de leur terrain en Gallicante, bien que les archéologues de Palestine ne soient pas encore tous du même avis là-dessus.

Nous empruntons, en simple reporter, sans entrer dans les différentes argumentations, notre récit surtout au guide *La Palestine*, des professeurs de Notre-Dame de France à Jérusalem, et, plus encore, au VI^me^ chapitre d'un livre que le supérieur local des assomptionnistes, le Père Léopold Dressaire, espère faire paraître dans deux mois, à la Bonne Presse de Paris, sous le titre *Jérusalem à travers les siècles*, et dont il a eu l'extrême obligeance de nous communiquer les premières épreuves.

Les professeurs de Notre-Dame de France soutiennent donc que l'ancienne église de Sainte-Pierre en Gallicante ou au Chant du Coq, rétablie aujourd'hui sous la forme du nouveau sanctuaire, et appelée jadis aussi l'église du Reniement ou du Repentir de saint Pierre, se trouvait sur l'emplacement même du palais de Caïphe.

Cette thèse des assomptionnistes est ainsi résumée dans une brochure du R. Père Power, S. J., directeur de la revue *Biblica* et ancien professeur d'archéologie sacrée à l'Institut biblique pontifical de Rome : « De son poids écrasant, l'ancienne tradition localise sur le terrain des assomptionnistes l'unique et seule église de Saint-Pierre à Jérusalem, dans la période antérieure aux croisades. Les excavations opérées sur ce site, si on les fait valoir scientifiquement, mènent à la conclusion que l'ancienne tradition chrétienne sur l'emplacement du palais de Caïphe est réellement bien fondée. »

Les partisans du Gallicante se basent spécialement sur les données de la tradition antérieure au XI^me^ siècle, laquelle ignore l'existence de l'emplacement du palais de Caïphe sur le plateau du Mont Sion, à une faible distance du Cénacle, au nord de celui-ci, et, par contre, localise la maison du grand-prêtre sur la pente orientale de cette colline, à l'est et à une assez grande distance du Cénacle.

Un des textes les plus importants invoqués en faveur de cette thèse est celui du Pèlerin de Bordeaux (333). Il venait de visiter l'esplanade de l'ancien Temple des Juifs. Il la quittait pour gravir le Mont Sion chrétien : « De même, quand on sort de Jérusalem pour gravir Sion, à gauche et en bas, dans la vallée, près du mur, est une piscine qui est appelée Siloé. Dans la même (vallée), on gravit Sion et apparaît le lieu où fut la maison du prêtre Caïphe. A l'intérieur, dans l'enceinte du mur de Sion, apparaît le lieu où David eut son palais. De là, en sortant du mur de Sion, en allant à la porte de Naplouse, il y a, à droite, en bas dans la vallée, les murailles où fut la maison ou le prétoire de Ponce-Pilate. » Et le Père Dressaire de commenter : « Ce texte suggère, pour le moins, que l'emplacement du palais de Caïphe est à chercher assez bas vers la vallée du Tyropœon et assez près de la piscine de Siloé. » Outre beaucoup d'autres témoignages, comme ceux de saint Cyrille de Jérusalem, du *Breviarius de Hierosolyma* (530), de la version grégorienne du *Typicon*, de la carte-mosaïque de Madaba (VI^me^ siècle) et du moine Bernard (870), les partisans du Gallicante mettent aussi en relief d'une façon particulière le silence d'Ethérie et du récit du voyage de sainte Paule. Sainte Ethérie (393) nous a laissé un récit vivant et détaillé des longues et multiples cérémonies qui étaient célébrées dans les basiliques du Saint-Sépulcre, de l'Eléone et de la Sainte-Sion. Comment se fait-il donc, se demande encore le Père Dressaire, que sur le chemin du Calvaire au Cénacle, à l'aller comme au retour, elle n'accorde jamais la moindre allusion au palais du grand-prêtre ?

De même, lorsque saint Jérôme raconte le pieux voyage qu'il a accompli avec sainte Paule en 386, il nous représente comment la digne matrone romaine prie avec larmes au Golgotha, puis « monte à Sion », mais, du palais de Caïphe, aucune mention n'est faite. Le silence de ces deux relations, notent les assomptionnistes, est certainement significatif. Il est sensé, en effet, de suggérer que le Cénacle et le palais de Caïphe étaient deux endroits éloignés l'un de l'autre et que l'emplacement du palais du grand prêtre ne se trouvait pas sur le chemin qui va du Saint-Sépulcre au Cénacle.

A partir du XII^me^ siècle, la tradition localise le palais de Caïphe chez les Arméniens. Mais les assomptionnistes affirment que, à cette époque, la tradition a fait fausse route et a dédoublé les souvenirs, en se basant sur une croyance, d'après laquelle l'église de Saint-Pierre aurait été bâtie pour vénérer une grotte où l'apôtre se serait réfugié loin de la maison de Caïphe, afin d'y pleurer son péché.

Dr Isk.

NOUVELLES RELIGIEUSES

La Journée missionnaire universelle

A l'occasion de la Journée missionnaire, qui sera célébrée partout le dimanche 18 octobre prochain, Son Exc. Mgr Salotti, secrétaire de la Congrégation romaine de la Propagande et président central de l'Œuvre de la propagation de la foi, vient d'adresser au monde catholique le plus chaleureux appel.

Dans cette circulaire, le vénéré prélat rappelle que le but de cette journée de prière et d'action est « de réveiller les consciences assoupies de tant de fidèles et de raviver l'enthousiasme de ceux qui comprennent la grandeur de l'apostolat chrétien dans les régions païennes ». Il énumère les besoins croissants des pays de missions, particulièrement de la Chine, où il faut réparer les dommages causés par les continuelles incursions des brigands et remédier aux dégâts périodiquement renouvelés par les sauterelles et les inondations ; il signale les besoins pressants de maintes contrées de l'Afrique, où une nouvelle législation ne tolère plus comme locaux scolaires de simples baraques en bois ou en pisé, mais exige des salles confortables et répondant à toutes les prescriptions de l'hygiène. En outre, de vastes vicariats apostoliques, qui comptaient jusqu'à dix et même vingt millions d'habitants, ont été divisés, et, dans les territoires ainsi détachés, il a fallu tout créer, tout organiser. Enfin, des ressources toujours plus abondantes sont nécessaires pour pourvoir à la subsistance de 125,000 ouvriers catholiques, pour construire ou entretenir une multitude innombrable d'églises, de chapelles, d'écoles, d'orphelinats, de dispensaires, d'hôpitaux, d'établissements d'enseignement supérieur.

Or, la crise économique, qui sévit partout, n'a eu, l'année dernière, que trop de répercussion sur le budget de la Propagation de la foi. Il importe donc d'entreprendre une nouvelle campagne de propagande en faveur de cette Œuvre si importante. Plus que jamais, les fidèles doivent coopérer par leurs prières et leurs aumônes à l'extension du règne du Christ.

Le X^me^ pèlerinage genevois à Lourdes

Mardi matin, est parti de Genève pour Lourdes le X^me^ pèlerinage genevois, placé sous la présidence de S. Exc. Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg. Il compte 400 personnes, dont 50 malades.

LA SAISON HOTELIÈRE EN VALAIS

On nous écrit :

Du 15 juin au 15 septembre, 55,900 étrangers ont visité les hôtels et chalets du Valais, contre 64,021 l'année dernière et 68,979 en 1929. La diminution est très sensible, puisqu'elle atteint respectivement 8,000 et 12,000. Une seule fois pendant l'été, le nombre des visiteurs a dépassé les 10,000 au recensement bi-mensuel opéré par les soins de l'association hôtelière : ce fut dans la nuit du 7 au 8 août. Ce chiffre a été dépassé trois fois l'année dernière et quatre fois en 1929, où il a atteint 12,500. Le dernier recensement de la saison qui vient de se terminer a révélé la présence de 1,660 touristes contre 2,628 l'année passée. Du point de vue de la nationalité, les Suisses ont constamment occupé le premier rang, suivis par les Anglais, les Français et les Allemands, ces derniers en diminution sensible sur les années précédentes à cause des mesures spéciales prises à la frontière germanique.

L'année hôtelière solde donc par un déficit comparativement aux précédentes saisons ; au mauvais temps persistant, se sont ajoutées les difficultés financières allemandes, éloignant les visiteurs du Nord, dont le nombre tenait l'une des premières places.

Les autocars postaux

On nous écrit :

Le fléchissement constaté dans le mouvement touristique devait avoir sa répercussion dans le service des autocars postaux alpins. En effet, lesdits véhicules circulant sur les routes valaisannes ont transporté 6,030 touristes durant la période du 31 août au 14 septembre 1931, tandis qu'ils en avaient transporté 9,611 pendant la période correspondante de l'année dernière. La diminution est surtout très accentuée sur les routes du Grimsel, de la Furka, du Simplon et de Martigny-Champex.

Déraillement d'un train de marchandises

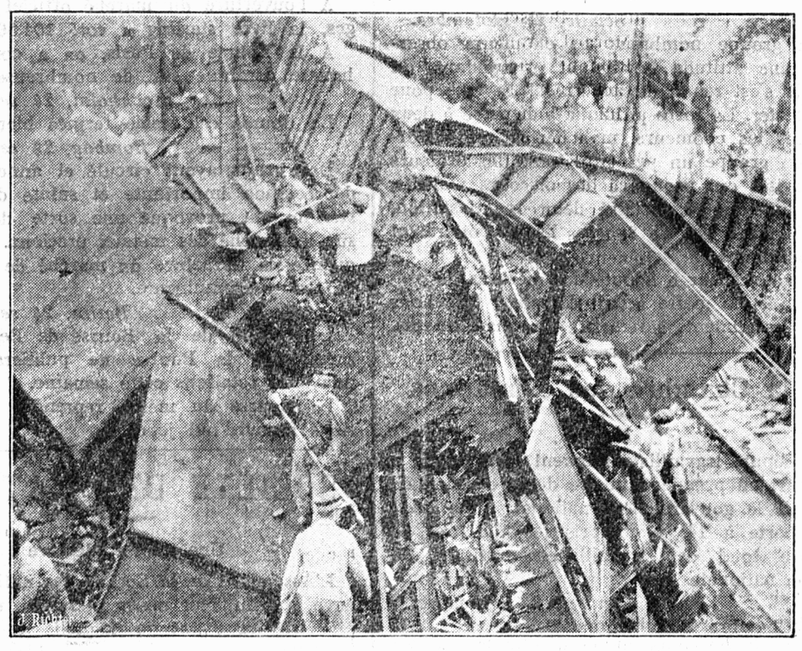

L'autre jour, un train de marchandises a déraillé près de Pratteln (Bâle-Campagne). Les dégâts matériels sont importants, mais heureusement il n'y a pas eu d'accident de personne.

La locomotive et les quinze wagons qui sont sortis des rails ne forment plus qu'un amas de ferraille.

L'AIDE A L'AGRICULTURE

Le comité de l'agriculture du parti populaire conservateur suisse s'est réuni, mardi, sous la présidence de M. Mæder, conseiller national, de Saint-Gall. Une discussion approfondie a été engagée au sujet de l'aide projetée par la Confédération en faveur des agriculteurs des régions montagneuses et des petits paysans. Le comité a pris connaissance avec satisfaction des démarches entreprises au sein du Conseil national en vue d'une liquidation rapide de cette question.

Le groupe s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'une action par la Confédération en vue de libérer systématiquement de leurs dettes les agriculteurs obérés. Le projet déposé par le Département fédéral des finances constitue, dans cet ordre d'idée, une base appropriée.

Pour aller à l'exposition des beaux-arts

Samedi et dimanche, 26 et 27 septembre, les visiteurs de l'exposition nationale des beaux-arts et des arts appliqués, à Genève, bénéficieront de facilités de transport.

Les billets simple course pris les 26 et 27 septembre à destination de Genève-Cornavin, timbrés à l'exposition, donneront droit au retour gratuit dimanche et lundi, 27 et 28 septembre.

Recours radical repoussé à Lucerne

Le Conseil d'Etat a déclaré non recevable le référendum lancé par les radicaux de la ville de Lucerne contre la décision du conseil communal tendant à fixer à 7 au lieu de 6 les sièges de la municipalité. Ainsi, la municipalité comptera sept membres.

La Fête de la vigne à Neuveville

La Fête de la vigne aura lieu à Neuveville dimanche prochain, 27 septembre. L'après-midi, à 3 heures, défilera un grand cortège, dont le sujet est *Le vin dans l'histoire*.

AGRICULTURE

Cours de pasteurisation des jus de fruits

Si le nombre des inscriptions est suffisant, un cours gratuit de pasteurisation des jus de fruits (jus de fruits sans alcool) aura lieu mardi, 29 septembre, à la Station fédérale d'essais viticoles de Lausanne (Montagibert, tram 6, arrêt Hôpital).

L'enseignement est théorique et pratique. Il sera procédé à la pasteurisation des jus de fruits d'après différentes méthodes, en vue de la préparation familiale de cidre doux.

Adresser les inscriptions jusqu'à samedi, 26 septembre, à la divsion de chimie de la Station viticole, qui enverra le programme-horaire du cours.

Le mécontentement des marins anglais

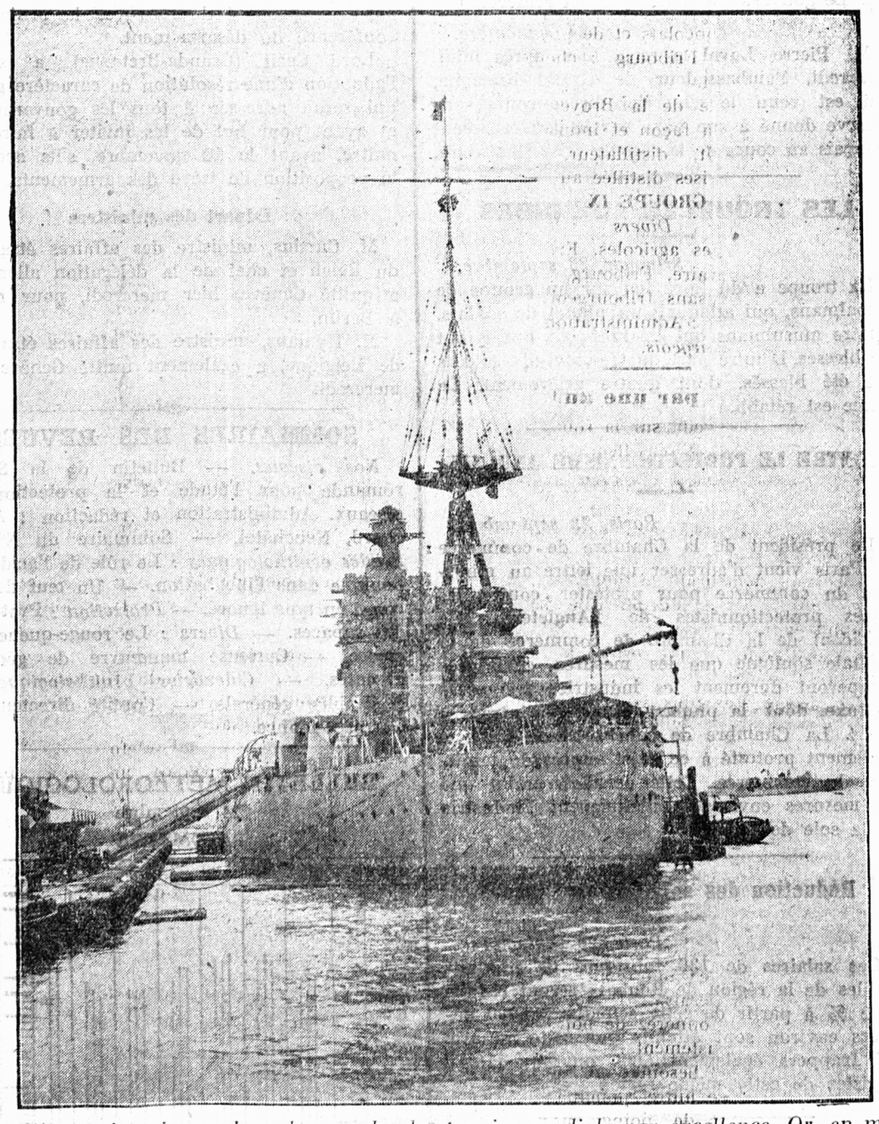

« S'il y a jamais eu dans le monde des institutions qui paraissaient solides, écrivait l'autre jour M. William Martin, c'est bien le Parlement de Westminster, la flotte britannique et la livre sterling. Les peuples étaient habitués à les considérer comme les colonnes maîtresses de l'ordre international. Le Parlement était le prototype de la démocratie, la flotte était la gardienne de la sécurité des mers, et la livre sterling était la monnaie mondiale par excellence. Or, en moins de trois semaines, la nation britannique a renoncé au jeu traditionnel de ses institutions parlementaires, elle a vu une mutinerie éclater parmi les équipages de sa flotte et voici qu'elle assiste, le cœur serré, à l'ébranlement de la livre. »

Notre cliché représente le Nelson, *ancré à Malte et dont l'équipage fut le premier à protester contre les diminutions de soldes.*

La population valaisanne

On nous écrit :

Le recensement de 1920 attribuait au canton du Valais 128,246 habitants, soit 65,007 du sexe masculin et 63,283 du sexe féminin. 122,978 citoyens et citoyennes s'étaient déclarés catholiques, 4,242 protestants, 44 israélites et 984 d'autres confessions ou de confession inconnue.

Le recensement de décembre dernier nous révèle que notre canton a une population de résidence de 137,207 âmes se répartissant comme suit : sexe masculin : 69,517 ; sexe féminin : 67,690 ; catholiques : 130,753 ; protestants : 4869 ; vieux-catholiques : 613 ; israélites : 53 ; autres confessions ou sans confession, 919.

L'accroissement de population au cours de dix années a donc été de 14,229. Il est curieux de constater que, en 1920, le Valais était, avec Uri, Unterwald et Fribourg, le seul canton où l'élément masculin était plus nombreux que l'élément féminin. Il l'était aussi en 1930, mais la statistique ne nous a pas encore indiqué en quelle compagnie il se trouve.

Le nombre des catholiques-chrétiens est étonnant : 613, dont 269 pour le seul district de Martigny, 133 pour celui de Monthey, 84 dans l'Entremont, 60 à Sierre et 46 dans le Val d'Hérens. Il est probable qu'il est en grande partie le résultat d'une confusion. Le recensement de 1920 ne mentionnait pas spécialement cette secte, en voie de disparition. Une légère augmentation est enregistrée dans les adhérents au judaïsme ; par contre, il y a moins de personnes pratiquant une autre religion que celles qui sont mentionnées ou n'en ayant aucune.

Si la population globale a augmenté dans de sensibles proportions, cet accroissement n'est pas, comme bien l'on pense, général et régulier. Il est moins accentué à la montagne qu'en plaine ; certaines localités accusent même une diminution. C'est le cas, par exemple, de Bourg-Saint-Pierre, de Bagnes, de Liddes, des Agettes, de Mase, Finhaut, Vérossaz, etc., pour la montagne, et de Dorénaz, Collonges, Collombey, Saint-Gingolph, etc., en plaine.

Par contre, plusieurs centres des rives du Rhône ont augmenté leur population dans de sensibles proportions. Ce sont, notamment : Viège, Sierre, Sion, Saxon, Fully, Charrat, Monthey, Port-Valais. Parmi les communes montagnardes, qui ont le plus accru leur population, il faut citer : Montana, Randogne, Nendaz et Zermatt.

Echos de partout

L'ÉLOQUENCE AU MICROPHONE

Du *Temps* de Paris :

L'éloquence a maintenant des attributs mécaniques. On la figurait autrefois avec des ailes. Apollon en était le dieu. C'est aujourd'hui un petit laboratoire. Quand, à Genève, M. Aristide Briand s'adresse à l'univers, trois ou quatre petits appareils rosacés, tout près de lui, l'écoutent. A la « grande période », à l' « envolée », se substituent des expériences de physique. La beauté désormais doit être photogénique ; la voix, pareillement, doit être phonogénique, diffusive, propre à faire vibrer non les cœurs, mais la membrane sensible des microphones.

L'emphase sonore des orateurs romains avait le rostre pour emblème. Du haut de cette proue de navire, ils fendirent les flots de l'apathie, de l'hostilité, de la défaveur populaire. C'était une sorte de char guerrier que la tribune aiguë et ornée, trophée provenant de la défaite volsque, dont les rhéteurs faisaient encore une arme. L'éloquence était un combat où l'on pouvait parfois vaincre sans péril, jamais sans gloire.

La parole chrétienne fut tour à tour douce et véhémente : elle punit, menaça, consola ; mais le marbre et l'or lui servaient toujours d'appui. Les chaires d'église entourent, soutiennent, dominent dignement la charité ou l'austérité religieuses. Le Sinaï avait été pour Moïse une tribune fulgurante. Jésus se révéla au bord d'un lac, et le paysage ensoleillé servait d'auréole à sa personne inspirée. Et les ondes de l'esprit ont porté, jusqu'à notre temps et jusqu'aux extrêmes limites de l'espace planétaire, tous ces divins échos.

La tribune parlementaire eut longtemps, en France, la majesté d'un autel civique. Nos pères de la Restauration n'y montaient qu'en uniforme. Elle exigeait de la tenue et conférait du prestige. On apprenait l'autre jour qu'un prince Auguste-Guillaume de Prusse, discourant devant des « racistes », s'était dépouillé de sa veste et que « ce geste avait été accueilli par des hourras frénétiques ». Déchéance ! Palinodie ! M. Sébastien Faure, quand il parcourait la France, en colporteur de mots subversifs, accomplissait habituellement ce rite, et la propagande libertaire en profitait beaucoup. Notre Parlement ne tolère pas encore ces familiarités oratoires. La langue qu'on y emploie est seule à s'accorder toute licence...

Gandhi, prophète émacié, se vêt de toile blanche et de candeur opiniâtre. On verra ce jeûneur mystique et politique dominer le tumulte des meetings. Le contraste entre la maigreur du mangeur de riz et l'avide curiosité des foules européennes s'accentuera par l'usage que l'apôtre fera des petits appareils destinés à capter son trouble enseignement. Il adresse à la badauderie populaire le salut hindou, qui est une sorte de bénédiction, et il confie au microphone sa morale, ses conseils et ses adjurations, que l'électricité répand par le monde. La guerre sainte, si elle éclate, aura été prêchée à de menues plaques de métal. L'antre de l'alchimiste était moins bizarre et mystérieux que la table moderne où nos tribuns se penchent sur des mécaniques ingénieuses.

MOT DE LA FIN

Eloquence parlementaire :

— Dans ce projet, comme vous voyez, vous ne voyez rien ! Pourquoi ne voyez-vous rien ? Vous allez le voir.

FRIBOURG

† M. Jules Hertig, horticulteur

Une figure bien connue à Fribourg vient de disparaître : celle de M. Jules Hertig, horticulteur, qui vient de mourir, à Zurich, après une douloureuse maladie, à l'âge de soixante-cinq ans.

Le défunt dirigeait depuis de très nombreuses années un commerce de fleurs, auquel il avait donné, par son talent et par son travail, un réjouissant essor. Il comptait à Fribourg de nombreux amis.

Foire aux provisions

Ce matin, à 11 heures, a eu lieu l'inauguration de la Foire aux provisions. De nombreux invités ont répondu à l'appel du comité, notamment des membres de la presse confédérée. La visite des stands a été très intéressante.

Voici la liste des exposants :

GROUPE I

Alphonse Bertschy, Vogelshaus, près Guin : Pommes de table diverses. Pommes de terre. Légumes.

Commission technique cantonale d'arboriculture, Fribourg : Fruits recommandés pour le canton. Emballages standard, produits traités et non traités. Distribution géographique des essences. Graphiques. Cartes. Guides.

Ecole ménagère agricole de Sainte-Agnès, Petit-Rome, Fribourg : Fruits et légumes divers.

Ecole pratique d'agriculture, Grangeneuve, près Fribourg : Fruits et légumes divers.

Marie Fornerod, Les Planches sur Forel (Broye). Fruits et légumes en conserve.

Mutuelle agricole du Vuilly, Praz : Fruits et légumes divers.

Société d'arboriculture et cidrerie, Guin : Fruits de table emballés en cageots et en corbeilles. Cidres. Liqueurs de fruits.

Société d'arboriculture et cidrerie, Morat : Fruits de table emballés pour la vente. Cidres.

Société d'arboriculture de la Broye. M. Grandgirard, président (Bussy) : Fruits divers.

Société d'arboriculture de la Glâne. J. Crausaz, président, Lussy, près Romont : Fruits de table exposés et vendus en collectivité.

Société des visiteurs de vergers de la Sarine. H. Clément, Fribourg, secrétaire : Fruits en cageots ; premier et deuxième choix.

Louis Singy, Corsalettes : Pommes de terre. Fruits. Froment.

Syndicat agricole de la Gruyère, à Bulle — Sous-section d'arboriculture : Fruits divers.

Syndicat agricole d'Attalens (Veveyse) : Fruits divers.

Syndicat des sélectionneurs de semences du district de la Sarine, Fribourg : Céréales de semences et pommes de terre de consommation.

J. Volery, Aumont : Tabacs en rouleaux.

Marché aux oignons : Mmes Colette Mercier, Sugiez ; Marthe Guillod, Sugiez ; Jeanne Pellet, Nant ; Adèle Pellet, Nant ; Elise Vuillemin, Nant ; Mlles Marguerite Biolley, Sugiez ; Jeanne Seilaz, Sugiez ; Hélène Pellet, Sugiez ; Sophie Pellet, Nant ; Cécile Pellet, Nant ; Lucie Derron, Praz ; Marguerite Javet, Praz ; M. Charles Javet, Nant.

GROUPE II

Lait et produits laitiers

Asile de Marsens (Etablissement cantonal), Marsens (Gruyère) ; Fromages. Petit-Moléson. Vacherins.

Association des détaillants en beurre et fromage de la ville de Fribourg : Fromages Gruyère, Emmental et pâtes molles.

Commisson suisse du lait, Berne : Sous-section de propagande.

Cremo, Fribourg : Crèmes et beurre.

Max Cuennet, négociant en fromages, Bulle : Fromage de Gruyère, fromage à râper vieux (sbrinz), vacherins à fondue, pâtes molles de la Gruyère.

Fabrique suisse de produits au lait Guiguoz, Vuadens, près Bulle : Lait Guigoz en poudre. Déjeuner complet « Guigoz » au chocolat.

Gruyrahm, Gruyères-Epagny : Gruyring (fromage de dessert), Gruybeurre, Kyh.

Laiterie centrale, Fribourg : Fromages Emmental, vacherins, yogourt, double crème.

Société des laitiers fribourgeois : MM. L. Cardinaux, Rue, président ; Dougoud, Lentigny (vacherins) ; Bertschy, Corcelles (gruyère) ; Clément Morard, Grangettes, (vacherins) ; A. Gauthier, Romont (vacherins) ; Louis Gremaud, Vaulruz (vacherins) ; François Morel, Les Ponts-sur-Vaulruz (vacherins) ; André Oberson, La Joux (vacherins) ; F. Ræmy, Dirlaret (emmental et tilsit) ; Marro Zollhaus, près Planfayon (vacherins et gruyère) ; W. Schneider, Prez-vers-Noréaz (fromages) ; Udalrich Paradis, Senèdes (gruyère) ; Station laitière de Grangeneuve, près Fribourg : gruyère et vacherins.

GROUPE III

Miels

Fédération cantonale fribourgeoise d'apiculture (M. Joseph Dietrich, président, Fribourg). Miel en bocaux et en bidons. — Sections affiliées :

Verein deutsch. Bienenfreunde des Kts. Freiburg. Präs : H. Annen ; Société d'apiculture de la Gruyère. Président : L. Gapany, Vuippens ; Société fribourgeoise d'apiculture. Président : H. Joye, Prez-vers-Noréaz ; Abeille fribourgeoise. Président : L. Dévaud, Fribourg ; Société d'apiculture de la Glâne. Président : Victor Chatton, Romont.

Société des confiseurs de la ville de Fribourg : Charles Leimgruber ; A. Gaillard ; Albert Krachbeltz ; Auguste Perriard ; Ernest Leimgruber ; A. Tschæppæt. Confiserie au miel et aux fruits. Ramequins, etc.

GROUPE IV

Volailles

Fédération fribourgeoise des sociétés d'aviculture, Fribourg : Poulets et volailles de consommation, vivants ou préparés pour la cuisine.

GROUPE V

Viandes salées et fumées

Asile de Marsens (Etablissement cantonal), Marsens, près Bulle : Salé fribourgeois.

J. Gutknecht, charcutier, rue de Lausanne, Fribourg : charcuterie fribourgeoise. Viandes fraîches, salées et fumées ; viandes cuites.

Arnold Morel, restaurateur de la Foire, Fribourg, restaurant des Merciers : Salés et jambons fribourgeois.

GROUPE VI

Vins et cidres

Les fils de Louis Chervet, viticulteurs, Praz-Vuilly : vins du Vuilly.

Collectivité de producteurs-viticulteurs du Vuilly : les fils de Louis Chervet, Praz ; Ernest Vacheron, Mur (Haut-Vuilly) ; Auguste Schmutz, propriétaire, Prax : Vins du Vuilly. Cidrerie de Guin et cidrerie de Morat.

GROUPE VII

Horticulture

Association des horticulteurs fribourgeois : Giller, frères, Pérolles, 23, Fribourg ; G. Lehmann, Granges-Paccot ; Philippe Muller, Lœwenberg, près Morat ; Joseph Tissot, Belfaux ; Lucien Volery, château de Pérolles, Fribourg ; Ignace Delley, jardinier, Palatinat, Fribourg.

GROUPE VIII

Produits alimentaires divers

Besson et Cie, Fabrique de pâtes alimentaires, Sainte-Apolline (Fribourg) et Yverdon ; pâtes alimentaires en tous genres.

E. Dessibourg, distillerie, Saint-Aubin (Fribourg) ; Eau-de-vie de cerises et pruneaux.

Distillerie Jules Blanc, Bulle ; liqueurs fines ; Grande-Gruyère.

Fabrique de chocolats et de produits alimentaires de Villars, Fribourg : chocolats, cacao, biscuits, Talismalt.

Moulin agricole de la Broye, Estavayer-le-Lac : moutures à façon et industrielle.

Henri Schmidt, distillateur, Estavayer-le-Lac : eau de cerises distillée au petit alambic.

GROUPE IX

Divers

Marsa, machines agricoles, Fribourg ; veuve J. C. Meyer, libraire, Fribourg.

Union des paysans fribourgeois, secrétariat agricole, Fribourg : Administration du journal : *Le Paysan fribourgeois.*

Renversée par une automobile

Hier soir mercredi, sur la route de la Glâne, Mme Julie Gumy, d'Ecuvillens, a été renversée par une automobile. Elle a eu de nombreuses blessures à la tête et sur le corps, mais heureusement sans gravité.

Dans le monde des pêcheurs

La Société fribourgeoise de pêche a organisé, dimanche 20 septembre, avec le succès habituel, son deuxième concours de l'année. Favorisés par le temps — une fois n'est pas coutume —, les pêcheurs, au nombre de 24, firent, en quelques heures, ample moisson de truites et ombres.

Les opérations du pesage donnèrent finalement le classement suivant :

1. Janny Thalmann	14 pièces	poids	3870 gr.
2. Paul Thalmann	15 »	»	3490 »
3. Edouard Kessler	8 »	»	1880 »
4. Louis Dougoud	6 »	»	1880 »
5. Paul Kaufmann	5 »	»	1370 »
6. Jean Thalmann	4 »	»	1050 »
7. Victor Joye	6 »	»	910 »
8. Ernest Schwarz	3 »	»	810 »
9. Georges Blanc	5 »	»	780 »
10. Charles Ryssel	2 »	»	620 »

Un excellent souper réunit ensuite les pêcheurs à l'hôtel des Alpes, à Guin. Il se termina par la distribution des prix, auxquels les maisons Huber et Aebischer, articles de pêche, ont contribué, avec leur coutumière générosité.

Guide pratique pour l'exploitation de la basse-cour

Sous ce titre, M. F. Barbey, président de la Fédération fribourgeoise des Sociétés d'aviculture, vient de faire paraître une brochure qui mérite d'être signalée à l'attention des nombreuses personnes et des sociétés qui s'occupent de l'élevage des oiseaux de basse-cour. C'est une publication d'une quarantaine de pages qui, sous une forme à la fois simple et attrayante, indique avec précision tous les moyens à prendre pour mener à bien l'élevage et l'entretien de la volaille et en obtenir un rendement rémunérateur.

Qu'on en juge déjà par l'indication de quelques titres suggestifs : la clef du succès ; où faut-il placer le poulailler ; la construction du poulailler ; choix d'une race de poules ; quels moyens prendre pour avoir des œufs en hiver ; quelques conseils sur l'hygiène de la basse-cour ; combien nos poules pondent-elles d'œufs par année ; la mise à couver ; pour avoir de beaux poussins ; l'engraissement des poulets et des volailles en général ; le dindon, le canard, l'oie, le pigeon ; l'exploitation de la basse-cour peut-elle procurer un bénéfice.

Cette brochure fort intéressante est en vente au prix de 1 fr. l'exemplaire, à la Librairie veuve J.-C. Meyer, rue des Epouses, à Fribourg. On la trouvera aussi à la Foire aux provisions, à la Grenette, du 24 septembre au 5 octobre.

Un cahier de comptabilité et de contrôle de l'exploitation de la basse-cour est également en vente aux mêmes adresses.

« Grock » à Fribourg

Le Capitole annonce pour la semaine prochaine une série de représentations du fameux comique suisse Grock.

C'est la première fois qu'on verra et entendra à Fribourg ce clown incomparable, et ce sera sans doute la dernière fois, car, après une tournée d'adieux en Suisse, Grock quittera définitivement la scène.

Deux raisons, donc, de l'aller applaudir, dans son numéro, toujours étonnant, sans cesse enrichi de trouvailles, qui lui a valu la gloire.

Le *Journal de Genève*, par la plume de M. R.-L. P., disait de lui, l'autre jour :

« Les ressources de son métier, les trésors de son invention, sa merveilleuse naïveté, l'inouï parti qu'il tire de sa voix, de ses mains, de son corps, tout a été dit sur ce grand artiste d'un genre qui va finissant : clown-musicien, digne d'émouvoir un Edgar Poe et un Baudelaire, Grock en aura été la dernière et la plus haute illustration. »

Le temps

Il a neigé hier mercredi jusqu'au bas des Préalpes ; il est même tombé quelques flocons de neige à Fribourg. La nuit dernière, le thermomètre est descendu à 1 degré au-dessous de zéro. Aujourd'hui, le temps est radieux et il fait espérer que l'offensive de l'hiver sera repoussée.

---

†

Madame Niquille-von der Weid, à Berne ;
Monsieur et Madame Niquille-Meier et leurs enfants, à Aarau ;
Monsieur et Madame Sonderegger-Niquille, à Bâle ;
Monsieur et Madame Niquille-Bœpple et leurs enfants, à Stæfa ;
Mademoiselle Charlotte Niquille, à Berne,
Monsieur et Madame Noser-Niquille et leurs enfants, à Oberurnen ;
Monsieur von Arx et ses enfants, à Kriegstetten ;
Monsieur et Madame Naef-Niquille et leur fils, à Willisau ;
Monsieur et Madame Antoine von der Weid et leur famille, à Lausanne ;
Madame Gross-von der Weid et sa famille, à Lausanne ;
Monsieur et Madame Aloys von der Weid et leur famille, à Fribourg,
font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Arsène NIQUILLE

directeur général des Chemins de fer fédéraux

leur bien-aimé époux, père, beau-père, grand-père, beau-frère et oncle, décédé subitement, mais bien préparé pour l'Eternité, le 23 septembre, à l'âge de 65 ans.

L'office d'enterrement aura lieu à l'église de la Sainte-Trinité, à Berne, vendredi, 25 septembre, à 10 h. 30.

L'enterrement aura lieu à Charmey (Gruyère), l'après-midi, à 4 h.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

---

†

Nous avons la profonde douleur de vous communiquer que notre cher collègue

Monsieur Arsène NIQUILLE

membre de la Direction générale des Chemins de fer fédéraux, chef du département commercial et du contentieux

est décédé subitement la nuit dernière.

La mort de ce travailleur infatigable, frappé en pleine activité, nous prive d'un collaborateur précieux et dévoué, auquel nous vous prions de conserver, avec nous, un affectueux souvenir.

Pour la Direction générale
des Chemins de fer fédéraux :
Le président,
Schrafl.

La cérémonie funèbre aura lieu vendredi, 25 septembre, à 10 h. 30, à l'église de la Sainte-Trinité, à Berne.

Enterrement à 16 heures, à Charmey.

---

†

ANCIENNE SARINIA

fait part à tous les Vieux-Sariniens du décès de

Monsieur Arsène NIQUILLE

directeur général des Chemins de fer fédéraux

brusquement enlevé à sa famille, à ses amis et à son pays.

L'office d'enterrement aura lieu à l'église de la Sainte-Trinité, à Berne, vendredi, 25 septembre, à 10 h. 30.

L'enterrement aura lieu à Charmey (Gruyère) l'après-midi, à 4 heures.

Madame Marie Hertig-Moccand, à Fribourg ;
Mademoiselle Marguerite Hertig, à Fribourg ;
Monsieur et Madame Roland Houriet-Hertig et leur fille, à Zurich ;
Monsieur Charles Hertig, à Fribourg,
ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jules HERTIG

horticulteur

leur cher et regretté époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, enlevé à leur tendre affection le 23 septembre, à Zurich, dans sa 65me année, après une pénible maladie.

L'enterrement aura lieu à Fribourg, vendredi, 25 septembre.

Départ de l'hôpital Daler à 12 h. 3/4.

Les dames ne suivent pas.

La Société cantonale d'horticulture

fait part du décès de

Monsieur Jules HERTIG

membre honoraire

et prie ses membres d'assister aux funérailles qui auront lieu vendredi, 25 septembre.

Départ de l'hôpital Daler, à 12 h. 3/4.

Le chœur d'hommes LA MUTUELLE

fait part du décès de

Monsieur Jules HERTIG

horticulteur, membre passif

L'enterrement aura lieu, demain, vendredi.

Départ de l'hôpital Daler, à 12 h. 3/4.

KURHAUS Richental
LIGNE LUCERNE-OLTEN
Centre paisible et boisé. — Prix modérés
Cure d'eau, cure de diète, gymnastique hygiénique, massage
Bain renov., cure non obligatoire. Chambre avec eau courante. Chauffage centrale. Commencement de saison: à Pâques. Médicin de cure: Dr. med. E. Häfliger.
Prospectus par famille Meyer, Téléphone 6.

VILLA A VENDRE

au centre de la ville, dans belle situation, à 2 min. de l'arrêt du tram, jardin. Tout confort moderne. Facilités de payement. — Pour tous renseignements, s'adr. par écrit, sous chiffres P 14661 F, à Publicitas, Fribourg.

Dr J. BERSET
médecin-dentiste
recevra tous les mardis, à l'Hôtel du St-Georges à ROMONT
Les consultations à Vuisternens-en-Ogoz seront suspendues jusqu'au printemps. 2974 B

Un bon serrurier
et
et un bon soudeur, à l'arc électrique, trouveraient situation stable et bien rétribuée. 14663
Max Stephan, ateliers de constructions, Fribourg.

A vendre bon marché
coffre-fort
peu employé.
Offres sous O F 7128 Z, à Publicitas, Fribourg.

Camionnette 1000 kg.
VOISIN
S'adresser Garage du Mail, Genève, tél. 40595.

Sommelière
Bonne sommelière, sachant les deux langues, demande place. Munie de bonnes références.
S'adresser par écrit, à Publicitas, Fribourg, sous P 41189 F.

Bonne chèvre
à échanger contre paille et foin ou autres.
Téléphoner au 1069, Fribourg. 14613 F

---

9 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

L'héritière et la montreuse de marionnettes

par **Edouard de KEYSER**

— Il est vrai, ajouta vite Ariette — comme si ce correctif était de première importance —, je ne me montre pas. J'ai un tablier de cuir, quatorze kilos au bout des bras, et on ne connaît que ma troupe. Seule troupe qui ne donne aucun ennui à l'organisateur de la tournée. Elle reste bien tranquille, enfermée dans six malles.

Servane ouvrait des yeux immenses. Pourquoi donc était-elle née dans la soie et les lamés d'or ?...

— Vous allez en Argentine ?

— Au Brésil, d'abord... Je ne sais pas combien de temps je resterai à Rio, et si j'irai à São-Paulo. Bref, je ne pouvais pas donner de date fixe pour Buenos-Ayres, Montévidéo et Santiago de Chili.

— Quel âge avez-vous ? questionna Servane.

— Vingt-trois ans. Deux demandes en mariage. Deux refus.

Elles se rapprochèrent. Le sujet du mariage était le toboggan qui les déposerait à l'étage des confidences.

— Voulez-vous que nous soyons amies ? questionna Servane en femme d'ordre, qui aime mettre d'abord chaque chose au point.

— Je le désire déjà de tout mon cœur, répondit Ariette qui, pour ces paroles, avait perdu son sourire.

Servane demeurait difficilement plus d'une minute au même endroit. Elle se leva, alla s'appuyer à la lisse, regarda l'ourlet mauve, indistinct, tout ce qui restait de la France, et revint s'asseoir.

— Je ne suis plus seule, maintenant...

— Vous étiez seule à bord ? questionna Ariette.

— Presque. J'ai une dame de compagnie... Kate, une Anglaise.

— Oh ! les Anglais...

— Oui. Depuis Jeanne d'Arc et les dettes interalliées... Mais celle-ci n'est pas une Anglaise comme les autres. Elle nous aime... Elle m'aime... Seulement, je n'ai pas... comment dire ?... la communion de sentiments, d'idées, de vues... Elle ne comprendrait pas tout ce que je lui confierais... Il me manquait une amie. Vous me donnerez de bons conseils, j'en suis sûre... Et justement...

— Vous auriez besoin d'un conseil, vous ?...

— Plus qu'une autre, ponctua Servane avec de grands coups de poing sur ses genoux croisés. Plus que n'importe quelle autre de notre pauvre et petite planète.

A ce moment, sa gorge se serra. Difficulté de raconter son histoire ? Pressentiments de tout ce qui allait advenir, de terrible et d'irrémédiable ?...

Il fallait toutefois se décider, car il est suprêmement difficile de conseiller quelqu'un dont on ne connaît pas les affaires. Ariette attendait, bouche close. Elle prenait déjà son rôle au sérieux.

Servane chercha un dérivatif.

— Pourquoi vous appelle-t-on Ariette ? demanda-t-elle. Moi, Servane, c'est naturel. Je ne l'ai pas demandé. Ma marraine a jugé que ce nom m'irait bien. J'avais trois jours, je crois. Mais vous ? Je ne connais pas de sainte qui porte votre nom.

La jeune fille répondit finement :

— Peut-être parce que vous ne connaissez pas toutes les saintes...

— Cela se peut... Toutefois... Ariette... J'aurais lu votre nom dans un roman que j'aurais cru à une coquille. Mais je ne peux admettre que votre langue fourche toutes les minutes. Ce n'est pas Arlette, n'est-ce pas ?

— Non. Et je crois savoir ce qui m'a valu un prénom fantaisiste alors que moi, je m'appelle Marie, ce que d'aucuns trouvent charmant et d'autres soubrette. Vous ne pouvez plus comprendre. Il y a deux ans, je chantais toujours. J'étais gaie...

— Comme une ariette...

— Justement. Je croyais que toute l'année c'était le printemps. En hiver, j'étais persuadée que le lilas devait fleurir aux barrières de Paris.

— Et vous avez changé... Votre visage est un peu sévère.

Ariette éclata d'un rire franc, léger, un rire trillé comme un bon exercice de rossignol.

— Mon Dieu ! que votre bouche est petite ! s'écria Servane avec admiration... Et malgré cette bouche-là, vous n'avez eu que deux demandes en mariage ?

— J'étais sans dot, répondit modestement Ariette. La bouche petite ne suffit pas, mademoiselle la Soyeuse... Je vous disais donc qu'il y a deux ans je ne pensais qu'au bonheur. J'étais romantique, je croyais l'existence belle et, ce qui était plus grave, les gens pleins de vertus. Maintenant, je gagne ma vie, très largement, d'ailleurs. J'ai des responsabilités... Je sais que je dois sauvegarder la réputation de ma troupe, placer mon argent, lire le cours de la Bourse.

Servane, qui la voyait hésiter, la talonna.

— Et puis, fit tout à coup Ariette avec un rejet de la tête en arrière, un geste de défi qui lui donna l'air d'une conquérante, j'ai vu l'humanité de près. J'ai vu les coulisses, l'envers du music-hall. C'est ça qui vous mûrit... Je sais que le monde n'est pas noble, que tout n'est qu'oripeaux, trahisons, jalousies, instincts vils. Et je ne parle pas, croyez-le, des acrobates, jongleurs, excentriques, clowns ou dresseurs de chiens. Ceux-là sont de la balle... de bons bourgeois posés et sages. Non... le reste. La foire aux vanités, à la réclame, aux colliers perdus et aux ponts d'or trouvés... J'y ai gagné deux rides sur le front.

— Invisibles à l'œil nu. Et je n'ai pas de microscope.

— Elles y sont... Seulement, voilà ! Avant que vous me racontiez votre secret, je vous ferai, moi, une confidence.

— J'adorerai ça... Personne ne m'en fit jamais.

— Je suis restée, au fond, aussi gaie... et aussi romantique. J'ai un masque peu amusant, mais nécessaire. Sous ce masque, le rire est aussi continu qu'autrefois... Car j'observe. Et observer, c'est rire souvent... Mon Dieu ! ce que les gens sont laids, drôles, ridicules !... Le sommes-nous aussi ?

— Bien sûr que non ! éclata Servane.

— Je dois avouer que je vois beaucoup de bonnes choses... et belles... Il ne faudrait tout de même pas être pessimiste... De plus, un autre aveu... J'ai une passion.

— Une passion ?...

— Le cinéma. J'y passerais mes jours. Toutes les semaines, je lis quatre magazines spéciaux.

— Vous voudriez faire du studio ?

— Mais non... Je voudrais seulement tout voir... Et connaître les artistes... J'ai vu... Une déception !... Jackie Coogan, à l'Empire, en même temps que moi. Pauvre petit ! Ce qu'on lui faisait faire ! Il m'a donné sa photographie. Mais, derrière, il y avait, imprimé : « Je ne porte que les casquettes X... » C'était de la réclame... Alors, vous ne savez pas ?... Il y a un secret, à bord !...

— Un secret, pensa Servane... C'est le mien... Comment y en aurait-il un autre ? On est déjà au courant de l'aventure de Daniel. C'est épouvantable...

Elle demanda, par contenance :

— Lequel ?

— Nous avons ici une des célébrités de l'écran.

(A suivre.)

Mgr Besson
Lettre pastorale sur Les Indulgences
NOUVELLE ÉDITION
Prix : Fr. 1.50
—o—
AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
FRIBOURG

Encadrements de TABLEAUX

Riche assortiment en baguettes

Livraison rapide, à des prix modérés

Se recommande : Fr. Bopp, meubles, Fribourg, rue du Tir, 8, tél. 7.63. 2-21

La chaussure de qualité

Bally-Vasano

est en vente chez

KURTH FRIBOURG Rue de Lausanne

Consultez exposition vitrine N° 1

Briquettes Union

pour Chauffages centraux et d'étages

Elles sont utilisées de plus en plus aussi dans les chaudières à chauffage, à cause de leurs excellentes qualités. Pas de scories, braise persistante empêchant le feu de s'éteindre. Emploi économique surtout par froid modéré. 2505 Z

Vente juridique

de chédail et récoltes

L'office des faillites de la Glâne vendra aux enchères publiques, **samedi, 26 septembre 1931, à 2 h. de l'après-midi,** au domicile de **Joseph Gilland, à Torny-le-Grand,** le chédail appartenant à la masse en faillite de ce dernier, notamment : des chars de campagne, une voiture, herses, charrue, rouleau, caisse à purin, luges, hache-paille, faucheuse, faneuse, clochettes, etc., foin, regain, avoine, méteil, froment en grange, récoltes en regain et repais sur pied de 6 poses, 1 pose 1/2 pommes de terre, betteraves, 120 perches, etc., etc. Vente à tout prix et comptant. 14622

L'office.

AU FAISAN DORÉ, FRIBOURG

RUE DU TIR ◆ N° 15 ◆ TÉLÉPHONE ◆ 9.37 ◆

J. AELLEN, COMESTIBLES

Poissons frais

Profitez des bas prix

VENDREDI matin et dès jeudi après midi, grande vente de superbes

Cabillaud blanc, **Colin** français, **BONDELLES** de Neuchâtel, **FILET** frais, **SAUMON, Merlans, Raie, Truites** vivantes

Tous les jours

GIBIER du pays

LIÈVRES FRAIS, CIVET de LIÈVRE et CHEVREUIL au détail, etc.

ANGLAIS

Professeur de lycée recevrait jeune homme ou jeune fille suisse. Vie de famille. Délicieux séjour au bord de la mer. Progrès rapides et assurés.

S'adresser **C. Genoud, Herne Bay College, Kent, England.** 10842 X

A VENDRE

ou

A LOUER

pâturage boisé, en Haute Gruyère, situation exceptionnelle, altitude 1280 m., chalet en bon état, estivage trente génisses ou vaches en proportion.

S'adresser à **M. Gaudard, juge cantonal, avenue du Midi, 17, Fribourg.**

Superbe

Minerva

6 cylindres, conduite int. avantageux. 34312

S'adresser : **Garage du Mail, Genève,** tél. 40.595.

Immeuble

avec 2 poses de terre

à vendre, bien situé, grange, écurie, remise, conviendrait pour homme de métier, etc., au comptant : **2.300 fr.** Prix : **9.500 fr.** 15-19

S'adresser à **l'agence immobilière, A. Frossard, Fribourg.**

Masseuse-pédicure

diplômée

Mlle Maria EMMENEGGER

Rue du Temple, 1

de retour

Pommes de terre

Vin rouge et blanc

toujours disponibles au dépôt

Place Notre-Dam, 176.

Faites un essai, vous serez satisfait.

41186 **Bæchler-Andrey.**

Immeuble

A VENDRE jolie petite maison, bien située et ensoleillée, avec jardin et dépendances. Prix avantageux.

S'adresser par écrit s. chiffres **P 14590 F, à Publicitas, Fribourg.**

Fribourg expose et vend les produits de son sol

Foire aux provisions

Fribourg (Grenette) 43-22

24 septembre - 5 octobre 1931

EXPOSITION NATIONALE DES BEAUX-ARTS & ARTS APPLIQUÉS

30 AOUT - 1er OCTOBRE 1931

GENÈVE

Imprimerie Saint-Paul

Maison de confiance

Plantahof et Mont-Calme 22

les deux meilleures variétés de froment

sont vendues au

Marché-concours de semences à GUIN

Ce marché dure pendant toute la période de semences d'automne. On vend seulement du froment visité et approuvé. 170-1

Adressez vos commandes au **Syndicat des sélectionneurs de la Singine, à Guin (tél. 75).**

DENTISTE

Dr Max BULLET de retour

Raisin de table du Tessin

1er choix, très doux, à **Fr. 0.45** le kg., expédié par **Marioni S. Claro** (Tessin). N° 19. 1211/3 O

Fr. 1.40

c'est le prix du kg. de

graisse

extra fine et naturelle expédiée par la **boucherie chev. A. BEERI, Martigny-Ville** Valais Tél. 2.78

En bidons de 7 kg.

Locaux

A louer plusieurs locaux pour magasin, atelier ou entrepôt. Prix avantageux.

S'adresser sous chiffres **P 14589 F, à Publicitas, Fribourg.**

Tissus - Draperies - Nouveautés

Chaussures — Confections

C. CARAMELLO

ROMONT

vient de recevoir l'assortiment complet de tous les articles d'automne et hiver :

ULSTERS, RAGLANS, COMPLETS MODERNES pour messieurs, jeunes gens et enfants.

Couvertures en toutes dimensions — Laine à tricoter. — Bonneterie en tous genres.

Echange de laine de mouton au plus haut prix du jour. 14646 F

LE FROID S'APPROCHE

et si vous voulez avoir chaud cet hiver, ne tardez pas de **commander** une installation de chauffage central à la maison

Georges SCHAEFFER

Griblet 13-15, Fribourg, Tél. 6.55

Chauffages centraux **Installations sanitaires**

Laiteries et fromageries à vapeur

Protégez l'industrie indigène et contribuez à diminuer la crise de chômage sur la place.

Vient d'arriver !

Un lot de gilets et pullovers

pour **dames et hommes,** avec quelques **petits défauts,** très belle qualité.

Chaque pièce **Fr. 7.90, 10.90**

ENVOI CONTRE REMBOURS

LÉVY & Cie

94, Pont Zæhringen

On demande une Jeune fille

honnête, propre et active, pour aider aux travaux du ménage. Vie de famille. Entrée tout de suite ou au plus tôt. 14653

S'adresser : **Mme Léon Brunisholz, rue de Lausanne, 6, Fribourg.**

Pommes de terre

blanches, à vendre, 10,000 kg. ; échantillon sur demande. 14648

S'adresser à **Paul Beaudois, à Cottens** (Ct. Frib.).

Mortadelle de Bologne

qualité extra, livrée demi-port payé, à Fr. **3.50** le kg.

Boucherie chevaline Martigny (Val.). Tél. 2.78.

Pièces FORD

mod. A et mod. T, seul dépôt pour le canton de Fribourg : **Daler, frères,** Garage Capitole, tél. 650.

Pièces d'occasion pour ancien mod., **rabais 50 %,** envoi contre rembours.

BUICK

modèle 1930, 5 pl., sedan, à vendre tout de suite, pour cause de départ.

S'adresser : **M. Charles de Bonneville, Château de Marnand. Téléphone 22.**

Sommelière

connaissant bien son service, **demande place** pour le 1er ou 15 octobre.

Faire offres sous chiffres **O F 8689 N, à Orell Füssli-Annonces, Neuchâtel.**

A VENDRE

bel immeuble locatif, situé au centre de la ville. Bon placement.

S'adresser par écrit s. chiffres **P 14649 F, à Publicitas, Fribourg.**

EMPLOYÉ de banque

demande place dans bureau pour se perfectionner dans la langue française. On ne demande pas de gages, mais chambre et pension gratuites.

Alfred Brunner, Knutwil, ct. Lucerne. 37894

AVIS

L'administration des **Etablissements de Marsens** recevrait encore des inscriptions pour compléter son personnel **(employés, vachers, charretiers, garde-génisses, etc.).**

S'inscrire tout de suite, av. remise des certificats, à **l'ADMINISTRATION.**

Camion

BERLIET, modèle 1926, 17 CV., 4 vitesses, pour 1500-2000 kg., très bon état, à vendre d'occasion chez **DALER, frères, Fribourg.** 51-3

Stade Saint-Léonard

Dimanche à 2 h. 1/2

Lausanne - Fribourg

ON DEMANDE

A LOUER

au centre de la ville, une **chambre,** si possible meublée, avec 1 cuisine, rue des Alpes, rue de Lausanne de préférence.

Faire offres sous chiffres **P 14662 F, à Publicitas, Fribourg.**

Semailles d'automne

Le Syndicat des sélectionneurs de la Sarine organise, cet automne, son

Marché-concours de semences sélectionnées

au Dépôt de la Fédération agricole, à Fribourg.

SEIGLES : du pays et Mont-Calme

FROMENTS : Mont-Calme, Plantahof, Grangeneuve et Rouge du Claruz.

Transport par chemin de fer à demi-tarif.

Les commandes sont à adresser au Syndicat des sélectionneurs de la Sarine, à Fribourg. 174-1 L

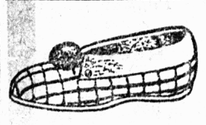

Pantoufles revers

fort poil de chameau, avec contrefort, Nos 36-42, seulement **Fr. 3.90**

KURTH — Fribourg

---

35 poses

à vendre, beau domaine, bâtiment en excellent état, 8 chambres, grange à pont, 2 écuries modernes, fosse à purin, jardin, verger, etc. Prix favorable.

S'adresser à **l'agence immobilière A. Frossard, Fribourg.** 15-18

Appartement

à louer, centre de la ville, ensoleillé, 4 chambres, cuisine, chauffage, salle de bains, tout confort. Prix : **1.500.**

S'adresser à **l'agence immobilière A. Frossard, Fribourg.** 15-17

Vendredi

les excellents ramequins au Gruyère « de la Foire aux provisions », gâteaux pruneaux à 40 cts.

Confiserie de Saint-Nicolas, Ch. Leimgruber-Sommer, rue des Epouses. Téléphone 4.56. 8-19 F

Bonbons chocolat, Moosbrugger-lis. Samedi, petits pâtés froids au lièvre.

Brevets d'invention

Marques de fabrique

BOVARD & Cie

Ingénieurs-Conseils

Bollwerk 15 **BERNE**

Direction : **F. Bovard,** de l'anc. maison

MATHEY-DORET & Cie

vous renseignent et vous aident dans toutes questions de propriété industrielle.

Boucherie

L'office des faillites de la Veveyse **exposera en location,** pour plusieurs mois, la boucherie avec logement provenant de la masse en faillite **Pilloud Robert, à Châtel-Saint-Denis.** Installation complète.

La mise se fera à tout prix, au bureau de l'office, **le 30 septembre courant, à 14 heures.** Entrée immédiate.

Châtel-St-Denis, le 23 septembre 1931. 14665

Office des faillites.

Tous les estomacs

même les plus délicats supportent à ravir le lait en poudre Guigoz

LAIT GUIGOZ S.A. VUADENS (GRUYÈRE)

TELEFUNKEN

mod. 1930

AVEC HAUT PARLEUR SPÉCIAL ÉLECTRO-DYNAMIQUE, ayant coûté 1650 fr. en parfait état, à vendre ou à échanger contre auto E. T. C.

Faire offres s. chiffres **P 14614 F, à Publicitas, Fribourg.**

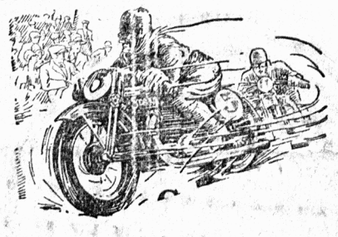

MOTOS F. N.

Liquidation partielle

F. N. 350 cm³ compl. avec éclairage Bosch, klaxon, siège arrière 10 %	Fr. 1400.- Fr. 140.-
Maintenant seulement	Fr. 1260.-
F. N. 500 cm³ compl. comme ci-dessus 10 % de rabais	Fr. 1650.- Fr. 165.-
Maintenant seulement	Fr. 1485.-

EICHENBERGER, frères S. A.

Place de la Gare, FRIBOURG